



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 18 juin 2020 à 19h30
Salle des Galeries du Rivage
Présidence : M. Christophe Ming
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

04 / 2020

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

82 présents, 18 absents dont 3 sans excuse (Mme V. Feuerstein, MM. P. Gatti et D. Kambale).

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 19 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. M. Danaï « Code P.O.R.T.E. Porte Ouverte à Risque Technologie Élevé »
- Interpellation interpartis « Affaire Michel Agnant »
- Motion de MM. C. Wahli et P. Molliat « Projet de modification du règlement du Conseil - Création de la « Commission de l'Environnement et de l'Energie » à 13 membres, en remplacement de l'actuelle Commission de l'Energie
- Interpellation de M. J. Rilliet « Une offre culturelle gratuite à Vevey cet été ? »
- Interpellation de M. Ph. Herminjard et consorts « Pourquoi fermer la circulation en vieille ville de Vevey ? »
- Postulat de Mme I. Jerbia « Vevey Demain : un plan de relance solidaire et durable pour tou-te-s ! »
- Postulat de M. N. Bonjour « Tous gagnants »
- Postulat de M. J. Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »
- Interpellation de M. C. Bussy « Pour regarder la précarité en face »
- Postulat de M. C. Bussy « Pour des transports publics abordables ! »

M. S. Ansermet propose, avec une majorité de la commission, de supprimer le point 14 - Convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'affectation La Veyre Derrey. Une expertise externe, mandatée par la Municipalité, a été portée à la connaissance des commissaires après la séance et la remise du rapport. Cette expertise met en exergue de nombreuses critiques de ce projet et fait des propositions. On peut diverger sur ces critiques et ces conclusions, mais ces divergences doivent pouvoir s'exprimer et s'expliquer dans une nouvelle séance de la commission. Cela renvoie certes l'objet au mois de septembre, mais il n'y a aucune urgence. Ce projet date de plus de dix ans et le Conseil communal de St-Légier ne se déterminera pas avant la fin de l'année.

M. le Président se dit quelque peu étonné qu'une commission puisse établir un rapport, le faire porter à l'ordre du jour pour ensuite, le soir de la séance du Conseil, demander de le retirer.

M. E. Rivier, municipal, se dit très étonné de cette demande. L'intervention de M. S. Ansermet est truffée d'erreurs. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une expertise. Ensuite, l'entreprise dont il est question n'a pas été mandatée par la Municipalité, mais par la Direction de l'urbanisme, dans le but d'accompagner la direction dans ce dossier. M. S. Ansermet dit que cette question n'a pas été évoquée au cours de la commission. Il rappelle que M. S. Molliat a posé

la question de savoir si la Municipalité était unanime dans ce dossier. Il a expliqué en toute clarté qu'effectivement la Municipalité n'était pas unanime, parce qu'il y avait des réserves de la part du municipal J. Christen, responsable actuel de l'urbanisme. M. S. Ansermet interprète ce document de façon erronée. Une série d'échanges de courriels montrent très clairement que l'entreprise pousse l'idée qu'il faut rentabiliser le plus possible ces terrains, alors que l'Etat de Vaud, la commune de St-Légier et finalement la Municipalité de Vevey pensent qu'il ne faut pas faire une démarche de rentabilité excessive, pour préserver d'une part le paysage, d'autre part le développement très particulier de cette zone artisanale centrée sur la notion de modularité.

M. S. Molliat tient tout d'abord à relever le professionnalisme de cette commission et la présentation, qui était remarquable. Quelques éléments un peu troublants sont arrivés, qui ont donné lieu à un débat nourri entre certains commissaires et le municipal M. E. Rivier. Cela montre qu'il y a quand même un certain nombre de questions qui restent, ce qui donne à son avis raison à M. S. Ansermet. Même si on arrive à un résultat à peu près équivalent, il faut absolument lever ces doutes. Il n'y a rien de dramatique à ne pas en parler ce soir mais lors de la prochaine séance. Le groupe Vevey Libre soutient donc la proposition de reporter ce dossier.

M. B. Schobinger remarque que cette étude apparue en cours de route traite essentiellement du règlement du plan d'affectation et ne touche pas ce que l'on va décider ce soir. Le Conseil peut donc tout à fait en discuter ce soir en connaissance de cause, quitte à émettre un vœu afin que la Municipalité défende cette étude lorsque St-Légier traitera de ce règlement. Il s'agit en effet pour Vevey de voter un crédit de 4 millions de francs pour l'équipement et le principe de revalorisation de ces parcelles, le règlement étant du ressort de St-Légier. Etant donné qu'une séance du Conseil est prévue le 9 juillet, est-il possible dans l'intervalle d'organiser une séance de commission, de faire un rapport complémentaire et de traiter cet objet lors de cette séance ?

M. le Président précise que le Bureau n'a pas encore décidé si la séance du 9 juillet aura lieu ou pas.

M. A. Gonthier ne voit pas l'intérêt de faire un début de débat sur le fond alors qu'une majorité de la commission demande purement et simplement le report de la décision et une nouvelle séance. M. E. Rivier nous dit qu'il ne s'agit pas d'une expertise. Quel nom peut-on donner à un texte établi par une société experte en la matière à propos d'un objet sur lequel nous avons à nous prononcer ? Il nous dit également que ce n'est pas la Municipalité qui l'a mandatée. La Municipalité s'est-elle désolidarisée de la demande, y a-t-il encore un scandale à dénoncer ? Le problème, c'est que la commission a débattu sans avoir tous les éléments en sa possession et rien que cela justifie qu'elle se réunisse à nouveau. Lorsqu'il y a un plan d'affectation, le propriétaire est partie prenante à l'élaboration dudit plan. Si le propriétaire dit qu'il ne veut pas de ce plan d'affectation tel qu'il est proposé, il peut exiger des modifications. Si on décide ce soir d'adopter le préavis, cela signifie qu'on accepte ne pas mettre de conditions concernant le plan d'affectation et que, dans la discussion entre le propriétaire et la commune de St-Légier, on ne sera pas en position de dire ce que l'on souhaite.

Mme D. Kaeser a le sentiment que le Conseil est pris en otage. N'aurait-il pas été plus correct de présenter un rapport de minorité ? Le Conseil aurait pu en débattre et prendre des décisions en toute intelligence. Tous ces sous-entendus sont très désagréables ; on ne sait pas trop de quoi l'on parle.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts soutient la volonté de réunir une 2^{ème} séance de commission. Le but n'est pas de remettre en question le projet – que les Verts acceptent – mais par souci de clarté et de transparence, il faut pouvoir discuter de ce rapport en commission, poser toutes les questions et avoir des réponses, et non pas faire une sorte de séance de commission en plénum, qui nous fait perdre du temps. Nous pouvons tout à fait décider en septembre, il n'y a pas d'urgence.

M. P. Butty ajoute que M. S. Ansermet a établi son rapport en toute bonne foi. Le problème, c'est qu'il a été rédigé en méconnaissance de cause, puisque c'est par après que de nouveaux éléments sont arrivés. M. S. Ansermet demande juste de pouvoir rediscuter. Le fait que M. E. Rivier nous dise qu'il nous expliquera tout lors du débat montre bien qu'il y a encore beaucoup de choses qui doivent être précisées et que c'est le Conseil communal qui fait office de commission.

M. S. Ansermet rappelle deux phrases de ce rapport. Il est dit que la plupart des demandes de modification ont fait l'objet de refus de la part du comité de pilotage. Les conclusions finales proposent le refus de validation du PPA. Mme D. Kaeser parle de sous-entendus, mais toutes les personnes qui se sont occupées de ce dossier peuvent confirmer qu'il a échangé des mails, discuté avec le municipal, préparé une argumentation, qu'il a envoyée aux membres de la commission et à la Municipalité.

M. le Président estime que le Conseil a maintenant tous les éléments pour prendre une décision sur ce report.

M. E. Rivier indique qu'il ne s'oppose pas du tout à une nouvelle convocation de la commission, qui pourrait avoir lieu la semaine prochaine de telle sorte que le Conseil puisse en débattre lors de la séance qui aurait lieu le 9 juillet. M. S. Ansermet fait visiblement des lectures partielles. Le rapport mentionne que « la validation du dossier soumis à l'examen préalable en l'état est une option tout à fait acceptable pour autant qu'une négociation ait lieu ». Cela signifie donc que l'entreprise elle-même reconnaît la validité de ce plan d'affectation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le retrait du point 14 de l'ordre du jour est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions). L'ordre du jour est ensuite accepté à une très large majorité (cinq avis contraires et quelques abstentions) tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettre signée de 40 habitants voisins du Jardin du Rivage, toujours concernant les problèmes de bruit et de deal dans ce secteur. Ce courrier, en soutien à la correspondance déjà envoyée par Mme M. Bosshard, a été transmis au groupe Vevey auprès d'ASR. Celui-ci a demandé que ces courriers soient communiqués au Président du Grand Conseil vaudois, au Conseil d'Etat vaudois et au comité de direction de l'ASR. La réponse déjà donnée par la Municipalité est jointe au présent procès-verbal.
- Nous avons été informés de la démission de Mme S. Métraux de la commission des naturalisations. M. D. Magnenat prendra sa succession, M. A. Dormond restant suppléant. M. P. Bertschy démissionne de la présidence du groupe PLR. Il sera remplacé dès le 1^{er} juillet 2020 par M. A. Méan.
- Courriel du président de la commission des opérations immobilières concernant le Fonds d'urbanisme (COIFU). La commission demande que, par souci de transparence, le procès-verbal de cette commission soit transmis aux conseillers pour information. M. le Président rappelle l'art. 73 du règlement du Conseil communal, qui précise notamment que les membres de cette commission sont tenus au secret de fonction. C'est la raison pour laquelle il a décidé de ne pas diffuser de documents qui sont soumis au secret de fonction. La seule possibilité, c'est que la Municipalité rédige une communication à l'attention du Conseil communal sur cet objet, qui sera portée à l'ordre du jour de la séance du mois de septembre.
- Lettre du groupe Décroissance-Alternatives, signée par MM. G. Perfetta et A. Gonthier, au sujet du déroulement de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » et demandant l'ouverture d'une procédure pour violation du secret de fonction, conformément à l'art. 40d, al.3 de la Loi sur les communes. M. le Président estime que le Bureau, pour pouvoir intervenir auprès de la Préfecture, a besoin de plus d'informations. Le Bureau demande donc que la Municipalité établisse une communication, avec des informations sur un éventuel dommage pour la commune et/ou pour la Municipalité, pour le 31 juillet 2020, soit avant le changement de Municipalité. Le Bureau décidera alors s'il y a lieu d'ordonner une enquête. La communication devra être rendue publique pour la séance du mois de septembre. L'art. 40d de la loi sur les communes (LC) ne fixe pas de délai, mais précise que lorsque qu'il constate que des faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués, le Bureau du Conseil en informe le préfet du district. Il faudrait dans tous les cas ne pas dépasser le délai de trois mois dès la connaissance des faits.
M. A. Gonthier pense que l'interprétation que fait le Président complique les choses. Il lui semble que les faits sont établis. Il est indéniable, d'après les articles parus dans la presse, que des informations sont sorties de la commission. Le Bureau peut donc transmettre le dossier au Préfet, qui se chargera de l'enquête. Ce n'est ni au Bureau, ni à la Municipalité de procéder à cette enquête.
M. le Président remarque qu'il ne s'agit pas pour le Bureau de faire une enquête. Mais il n'était pas possible de prendre une décision en se réunissant juste avant la séance du Conseil communal, sans avoir une connaissance précise du dossier. Il faut avoir un dossier complet à transmettre à la Préfecture.
Mme la Syndique rappelle que la Municipalité, dans le cadre des violations du secret de fonction, n'a jamais déposé de plainte. Elle a simplement recolté les différents articles de presse et transmis ces informations à la Préfecture ou au Ministère public. Dans le cas présent, c'est à la Préfecture qu'il faut s'adresser et la Municipalité reste évidemment à sa disposition si celle-ci souhaite d'autres informations. Il faudrait que le Bureau prenne une décision avant la fin de ce mois afin de transmettre le tout au Préfet.

4. Communication(s) du Bureau

Le 1^{er} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité se déroulera ce dimanche 21 juin. A ce jour, le taux de participation est extrêmement faible (20,98%). Le Président encourage donc les citoyens et citoyennes à voter. Le dépôt des listes pour le 2^{ème} tour est fixé au mardi 23 juin 2020 à 12h00. Toute personne habitant Vevey et éligible peut déposer une candidature. S'il y a une seule candidature, l'élection sera tacite. Dans le cas contraire, le second tour est fixé au dimanche 12 juillet 2020.

M. le Président demande à tous les chefs de groupes confirmation des chiffres de participation donnés pour la séance extraordinaire du 9 juillet prochain. L'idée est de pouvoir finaliser les comptes de l'exercice 2019 avant le départ de M. E. Rivier, mais d'éviter à l'administration du travail inutile si finalement le quorum n'est pas atteint. Le total des participants confirmés est de 61 personnes. Malgré ce résultat, décision est prise de ne pas convoquer le Conseil communal le 9 juillet. Le risque est trop grand de ne pas avoir le quorum.

M. E. Rivier ne comprend pas ce raisonnement. 61 personnes sur 100 ont annoncé leur présence. C'est plus que le quorum, mais malgré cela la décision est prise de ne pas convoquer la séance.

M. le Président rappelle que c'est le Président qui convoque le Conseil. Il y a eu une discussion au sein du Bureau et le choix a été laissé à la future présidente, en fonction de la réaction du Conseil communal.

Mme D. Kaeser pense qu'il s'agit d'une situation extraordinaire. Le COVID et les trois mois où nous avons dû rester à la maison n'étaient pas prévus. On peut maintenant se réunir, 61 personnes s'engagent à être présentes, soit bien plus que la majorité. Il faut vraiment que le Conseil examine ces comptes avant le 31 juillet.

M. le Président ajoute que le Bureau espérait une participation de plus de 70% des conseillers. Ce sera au nouveau Bureau qui sera élu ce soir de se déterminer. Si les groupes parviennent à motiver davantage de monde, peut-être qu'une séance pourra éventuellement être convoquée, mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de convocation pour le 9 juillet. Il s'agit d'une décision de compétence du Bureau du Conseil.

Concernant l'apéritif de fin de présidence et la sortie du Président, il ne pouvait décemment pas convoquer le Conseil ce soir avec toutes les obligations liées au COVID-19 et imaginer ensuite boire un verre de l'amitié, sachant que le tout aurait été organisé par une administration déjà en surcharge de travail. C'est la raison pour laquelle il ajoutera la somme de fr. 800.-- au don des jetons de présence pour Le Sparadrap. Quant à la sortie du Président, après discussion, un amical partenariat s'est conclu avec la vice-présidente afin d'organiser cette sortie de manière conjointe à la fin de la législature.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Election du Bureau du Conseil pour 2020-2021

a) du (de la) Président(e)

M. A. Dormond, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de Mme Sophie Métraux :

« Le groupe des Verts a le plaisir de proposer la candidature de Mme Sophie Métraux pour cette dernière présidence de la législature. Mme Métraux est née en 1981, l'année où le Conseil communal de Vevey était présidé pour la première fois par une femme. Mme Métraux est originaire du Gros-de-Vaud, où elle a grandi dans une famille d'agriculteurs avec ses trois sœurs. Très attachée au monde agricole depuis son enfance, elle a développé une forte sensibilité à la terre et à l'environnement. L'engagement pour la communauté et la politique a toujours fait partie de sa vie et de son entourage. Son grand-père, puis son père ont tous deux été municipaux dans leur village. A l'issue de ses études en sciences politiques à Lausanne, elle a travaillé à l'Office fédéral de l'agriculture à Berne et, de retour dans le canton de Vaud, elle travaille depuis 10 ans au Grand Conseil vaudois comme secrétaire de commissions parlementaires, en charge notamment de la commission de gestion. Tombée sous le charme de la Riviera, Vevey est très vite devenu son port d'attache. Une ville où elle a trouvé un cadre de vie accueillant, vivant et surtout à taille humaine. Elle a tout de suite souhaité s'investir dans son lieu de vie et cet investissement s'est notamment traduit par un engagement politique. Entrée au Conseil au début de cette législature, elle a notamment siégé à la commission des naturalisations et à la commission de l'énergie. Nous invitons donc les membres de ce Conseil à soutenir la candidature de Mme Métraux. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne demandant le vote à bulletin secret, Mme Sophie Métraux est élue de manière tacite et par acclamation présidente du Conseil communal pour 2020-2021.

M. le Président la félicite et la remercie pour son engagement envers le Conseil communal et le Bureau, mais aussi pour tous les échanges qu'ils ont eus durant cette année. Elle est prête à reprendre le perchoir et devient la garante des institutions veveysannes. Il lui souhaite plein de bonheur dans cette nouvelle fonction.

Mme S. Métraux remercie le Président pour ces mots qui la touchent beaucoup. C'est très émue et très honorée qu'elle accepte cette élection. Elle fera tout son possible pour s'acquitter de la présidence du Conseil avec toute la dignité et la rigueur que requiert cette tâche. Elle a hâte de collaborer avec chacune et chacun pour cette dernière année qui va clore une législature que l'on peut qualifier à tout le moins de « surprenante ». Elle a une pensée pour ses prédécesseurs, qui ont tous eu affaire à des situations particulières ; leur expérience est précieuse. C'est avec beaucoup de plaisir, mais avec quelques appréhensions aussi, qu'elle aborde cette année qui s'annonce dense politiquement. Elle aspire à ce que celle-ci se déroule dans la sérénité, la dignité et le respect, toujours dans l'intérêt des Veveysannes et des Veveysans. Dans cette optique, elle se réjouit de travailler avec le nouveau Bureau qui sera élu - collaboration indispensable - et avec qui elle se dit certaine d'avoir d'excellents contacts. Elle se réjouit également de l'appui ô combien indispensable de Mme C. Dind, qu'elle remercie déjà par avance. Elle adresse sa gratitude à son groupe pour son soutien et sa confiance et tient aussi à remercier le Président actuel pour l'apprentissage, la découverte d'une fonction, d'une personne. Elle a eu énormément de plaisir à travailler avec lui et confirme qu'elle ne s'opposera pas à ce que la sortie du Conseil soit organisée de manière conjointe. Merci à toutes et à tous !

b) du (de la) vice-Président(e)

M. P. Molliat, au nom du groupe Vevey Libre, présente la candidature de M. Roger Pieren. Comme l'année dernière, il n'a pas préparé de présentation officielle, mais promet de le faire l'année prochaine. Il profite du micro pour rendre un hommage au Président sortant. Cette année de présidence aura été plus qu'exceptionnelle, avec un président qui a eu à la fois l'honneur et la charge de représenter le Conseil communal pendant la Fête des Vignerons, mais aussi de gérer plusieurs turpitudes municipales pour ensuite devoir assumer le COVID. Il a conduit tout cela avec brio et il tenait à l'en remercier personnellement.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne demandant le vote à bulletin secret, M. Roger Pieren est élu de manière tacite et par acclamation vice-président du Conseil communal pour 2020-2021.

c) du (de la) second(e) vice-Président(e)

M. B. Schobinger, au nom du groupe UDC, présente la candidature de M. G. Pilloud :

« M. Pilloud est né en 1995 et a fait ses écoles à Vevey. Il terminera sa licence en histoire ancienne et latin à l'Université de Lausanne tout prochainement. M. Pilloud est entré au Conseil communal en 2014 à l'âge de 19 ans et est aujourd'hui scrutateur au sein de notre Conseil. Il est aussi actif dans la vie sportive veveysanne et a notamment défendu les couleurs de la ville aux championnats suisses de kung-fu en 2015. Grâce à ses expériences de la politique veveysanne et au savoir acquis durant ses études, M. Pilloud a toute la confiance du groupe UDC pour qu'il soit votre 2^{ème} vice-président et, par la suite, président. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne demandant le vote à bulletin secret, M. Guillaume Pilloud est élu de manière tacite et par acclamation second vice-président du Conseil communal pour 2020-2021.

d) de deux scrutateurs(trices)

Mme F. Sanna Georgi et M. T. Branquino sont présentés respectivement au nom des groupes PDC et Décroissance-Alternatives.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Fabrizia Sanna Georgi et M. Tiago Branquino sont élus de manière tacite et par acclamation scrutateurs pour 2020-2021.

e) de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

Mmes G. De Régibus et L. Planterose de Berville sont présentées respectivement au nom des groupes socialiste et libéral-radical.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mmes Giuliana De Régibus et Liliane Planterose de Berville sont élues de manière tacite et par acclamation scrutatrices suppléantes pour 2020-2021.

M. le Président félicite le nouveau Bureau élu. Il lui souhaite beaucoup de plaisir à travailler ensemble et remercie les personnes qui ont été nommées de se mettre à disposition du Conseil pour assumer ces tâches.

7. Préavis sur avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumhof - Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 590'000.— pour les travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée (2020/P14)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Roger Pieren
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	VER	M.	Jean Kamba
	PLR	Mme	Annette Mayor
	UDC	M.	Antonio Poeira Martins
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	DA	M.	Clément Toluoso
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Roger Blatter
	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	PDC	M.	Nuno Domingos
	VER	M.	Antoine Dormond
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	DA	M.	Alexandre Vallotton

8. Préavis sur école à la montagne « La Cheneau », Château-d'Oex - Demande de crédit d'étude de CHF 490'000.— pour la transformation du bâtiment (2020/P15)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	Mme	Elodie Lopez
<u>Membres :</u>	UDC	M.	Eric Bays
	PS	M.	Henok Gyger
	PLR	M.	Peter Keller
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	VER	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	PDC	M.	Louis Butticaaz
	DA	M.	Alain Gonthier
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	VER	Mme	Sophie Métraux
	VL	M.	Stéphane Molliat

9. Préavis en réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville » (2020/P16)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
<u>Membres :</u>	VER	M.	Antoine Dormond
	PS	Mme	Caroline Gigon
	DA	Mme	Gabriela Kämpf
	VL	M.	Pascal Molliat
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PLR	M.	Fabien Truffer
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	PDC	M.	Louis Butticaaz
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PLR	M.	Vincent Imhof
	PS	Mme	Isabel Jerbia
	DA	Mme	Elodie Lopez
	VER	M.	Douglas Magnenat

10. Préavis sur factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019 à l'égard de la ville de Vevey (2020/P17)

M. le Président indique que la commission des finances a émis le vœu que ce préavis lui soit renvoyé directement. Ne souhaitant pas imposer cette nomination au Conseil, ni que cela devienne une habitude, il soumet cette proposition au vote du Conseil.

M. A. Stübi précise que la commission des finances, saisie de la proposition municipale, a considéré qu'elle n'avait pas tous les éléments pour pouvoir se déterminer. Un des éléments essentiels était les comptes de la Fête. La Municipalité a informé que ceux-ci seront présentés à l'occasion de la séance de la commission ad hoc, invitant la commission des finances à assister également à cette séance. Ne voyant pas l'utilité de réunir deux commissions le même soir pour examiner les mêmes éléments, la commission des finances propose d'être nommée commission ad hoc pour faciliter le travail et éviter de réunir des commissions à double. L'unanimité de la commission des finances lui a demandé de relayer cette demande au Bureau.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la proposition de renvoyer ce préavis à la commission des finances est acceptée à une très large majorité (deux avis contraires).

11. Rapport sur réponse à la motion de M. Jérôme Christen, intitulée « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi » (2020/RP04)

Rapporteur : M. Colin Wahli

Mme D. Kaeser remarque qu'aussi bien le préavis que le rapport donnent un état des lieux et de vagues promesses, rien de concret. L'office du tourisme devra-t-il dire aux touristes que le masque n'est plus nécessaire pour visiter St-Martin, mais que les Pampers sont conseillés ? En effet, arrivés à la terrasse de St-Martin, si vous avez un besoin urgent, il n'y a pas d'autres alternatives que de se soulager entre les tombes, ce que l'on a déjà constaté. Une catastrophe et une image dégradée pour Vevey. Elle lance donc un appel pour que soient réhabilitées les toilettes du Point du Jour, actuellement une verrue au pied de St-Martin. Que la Municipalité prenne l'engagement ce soir de le faire dans un délai de six mois, qu'elle passe de la philosophie de la parole à celle de l'action. Seuls les actes sont gravés dans le marbre. Elle espère ne pas avoir besoin de déposer une motion si l'engagement n'est pas pris ce soir.

M. J. Christen, municipal, rappelle combien ce dossier lui a tenu à cœur ; quand on est l'auteur d'une motion, on a toujours beaucoup d'ambition. Mais la Municipalité doit procéder à une pesée d'intérêts et faire des choix, liés aussi à des aspects financiers et de charge de travail pour l'administration. Une première étape a été réalisée à la suite du crédit-cadre accordé par le Conseil communal, tout d'abord pour les toilettes qu'on souhaitait rénover pour accueillir dignement nos hôtes pendant la Fête des Vignerons. La 2^{ème} étape sera effectuée prochainement. Il peut admettre que certains estiment que le curseur n'a pas été mis au bon endroit et se dit prêt à entendre les critiques (un autre site a aussi été évoqué lors de la commission). Il n'y voit pas d'inconvénients, mais cela signifie des moyens supplémentaires. Il faut voir dans quel délai cela peut se faire, dès lors que la direction des espaces publics a proposé des choix et que c'est ensuite la DAIE qui exécute les travaux. Ces toilettes peuvent évidemment être remises en fonction, peut-être avant même d'être rénovées, mais il y a aussi des toilettes au cimetière, donc relativement proches. Il suggère à Mme D. Kaeser, sans aller jusqu'à présenter une motion, de déposer peut-être un vœu, et si la majorité du Conseil souhaite que le curseur soit un peu déplacé et qu'il accorde les moyens nécessaires, la Municipalité le fera bien volontiers.

Mme D. Kaeser émet donc le vœu que ces toilettes soient réouvertes dans les six mois, mais quand même un peu rénovées, parce qu'il semble qu'elles ne soient pas dans un état extraordinaire.

M. A. Gonthier rappelle que les vœux, fussent-ils ceux d'une commission, ne sont pas soumis au vote du Conseil. On discute d'un préavis sur un objet précis. A la fin, il y a un chiffre qu'on est censé voter. Si quelqu'un estime qu'il faut rénover un ou des sites supplémentaires, cela passe par un amendement aux conclusions du préavis, avec l'ajout des sommes nécessaires. Il faut savoir combien cela coûterait à peu près en plus.

M. P. Bertschy remarque que les vœux deviennent une habitude dans ce Conseil, mais le règlement n'en fait pas vraiment mention et la Municipalité n'y est de toute manière pas tenue. Plutôt que de tendre la perche au Conseil communal, M. J. Christen devrait plutôt dire si oui ou non il souhaite rénover ces toilettes, ou si ce n'est pas nécessaire. Il est tout à fait possible de présenter des crédits supplémentaires sans attendre le budget 2021 afin de réaliser ces travaux. Encore faut-il en avoir la volonté. Reporter le problème sur le Conseil communal n'est pas la meilleure façon de faire. Mme D. Kaeser souhaite que ces toilettes soient rénovées, à la Municipalité de dire si c'est possible ou pas. Le Conseil communal prendra ses responsabilités lorsqu'une proposition chiffrée sera faite.

Mme G. Kämpf propose que les nouveaux aménagements soient non genrés et avec des tables à langer, en premier lieu pour passer un message au niveau du genre, mais aussi pour permettre aux papas de changer leurs enfants lorsqu'ils vont, par exemple, à la place de jeux.

M. J. Christen rappelle que la Municipalité a fait son choix et que les choses sont claires. S'agissant des toilettes à proximité de St-Martin, il s'est dit par charité chrétienne qu'il pouvait laisser la porte ouverte. La rénovation des toilettes publiques a coûté en moyenne environ fr. 70'000.--. Si le Conseil communal ne s'exprime pas dans ce sens aujourd'hui ou dans le futur, la Municipalité se tiendra au choix qu'elle a fait.

Mme D. Kaeser constate qu'il n'y a aucun chiffre ni dans le préavis, ni dans le rapport, aucune proposition. C'est très vague. Impossible donc de faire d'amendement s'il n'y a rien de concret.

M. J. Christen répond qu'il fait référence au préavis 19/2018 et à la demande de crédit de fr. 995'000.-- pour l'entretien du patrimoine communal, dans lequel figurent tous les détails de ce que la Municipalité a fait et projette de faire. Il est donc faux de dire que le Conseil n'avait pas les informations, même si l'opération s'est déroulée en deux temps. Aujourd'hui, on complète cela par le fait qu'on considère avoir répondu à la motion qui avait été déposée à l'époque. Il propose à Mme D. Kaeser de revenir avec une demande précise plutôt que par un vœu qui ne serait pas voté ou un amendement qui serait aléatoire.

Mme D. Kaeser annonce donc qu'elle déposera une motion dans ce sens lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quelques avis contraires et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport- préavis n° 04/2020, du 24 février 2020, concernant la réponse à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité du droit au pipi »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité du droit au pipi » et de considérer celle-ci comme réglée.

12. Rapport sur état des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2020/P05)

Rapporteur : M. Moïn Danaï

M. M. Danaï remarque qu'une faute de frappe s'est glissée au bas de la page 1 du rapport : un commissaire indique vouloir mener une discussion commune pour cet objet ainsi que les postulats no 1 et 28, ce qu'acceptent les autres commissaires (enlever le « à »).

M. P. Bertschy revient sur le point 2, qui propose de classer et de rayer de la liste le postulat de M. V. Matthys et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale ». La mariée veveysanne n'est certes pas très séduisante actuellement. Il n'empêche qu'après la votation entre Blonay et St-Légier, qui se déroulera cet automne, puis la probable votation pour la fusion entre Montreux et Veytaux, il y aura deux nouvelles communes dans le district, dont une nouvelle ville. Les discussions inter-villes seront alors bien plus intéressantes et ce n'est pas en classant ce dossier que la discussion pour une fusion de dix communes aujourd'hui, mais peut-être huit dans le futur, s'arrêtera. Il espère toutefois que la prochaine fois, avant d'engager des frais d'études, on demandera véritablement l'avis de la population.

M. V. Matthys ajoute, sur le même sujet, que dans la vie, il est souvent question de cycles. Réfléchir à la fusion n'est semble-t-il plus d'actualité sur les bords de la Riviera, et plus particulièrement à Vevey. Les préoccupations politiciennes veveysannes actuelles en sont peut-être une des causes, mais comme tout cycle, la vie tourne et ce thème reviendra certainement à l'ordre du jour. Peut-être que les citoyennes et citoyens de Blonay et St-Légier nous y aideront. Objet classé, mais pas enterré...

Mme C. Gigon s'exprime à titre personnel. Elle refusera la prolongation de l'ensemble de ces motions et postulats pour deux raisons. La première concerne le postulat de Mme I. Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur

l'espace urbain ». Il est mentionné dans les commentaires que la Municipalité a décidé de différer cette étude selon ses priorités. Soit. Mais nous sommes quand même presque un an jour pour jour après une manifestation suisse qui a regroupé un demi-million de femmes, d'hommes et de familles pour demander que l'égalité soit réalisée dans les différents domaines de la vie. Dans la suite des commentaires, il est précisé que lors de projets impactant les usagers de l'espace public de manière notable, des ateliers participatifs ont toutefois été organisés (Guinguette et Rousseau). Ces derniers regroupaient un échantillon représentatif de la population. Que dans le cadre du réaménagement de la place du Marché, une marche nocturne sera organisée avec les commerçants, habitants et différentes associations, permettant d'avoir un large panel de représentants, dont des femmes, et qu'il tient à cœur du service qui a répondu d'avoir un mélange des genres et des générations lors de ces ateliers. Ce qui l'étonne, c'est que le service de l'urbanisme a chapeauté, le 18 septembre dernier, une conférence sur « Urbanisme & genre - Une ville faite par et pour les hommes ». La DAIE était aussi présente, mais c'est comme si rien n'avait été retenu de cette conférence. Il a été clairement expliqué à quel point la ville et l'espace public sont, dès la petite enfance dans les préaux d'école, occupés par les hommes de manière prioritaire et que le seul moyen de faire face à cette inégalité de genre était d'ouvrir des espaces de parole exclusivement féminins, que l'un des atouts était la marche des femmes. Cette réponse montre que les directions dont on parle sont tenues par des hommes uniquement. Heureusement que nous avons la chance d'avoir une déléguée à l'Agenda 21. Le 2^{ème} point concerne la demande de prolongation pour le postulat interpartis « Des zones 30km/h en toute sécurité pour tous ! ». Il est dit qu'un bureau sera mandaté mais que, compte tenu de nombreux projets actuellement menés par le service, cette étude a été différée. Elle ne comprend pas. Dans le postulat en question, il est mentionné, entre autres, que les écoles et les crèches ne sont, pour la plupart, pas identifiées à Vevey. On va donc simplement différer le fait qu'on risque un accident dans des zones particulièrement fragiles.

M. J. Christen revient sur le premier point soulevé. La Municipalité suit très attentivement ce dossier. Un sondage qui a été réalisé démontre que les femmes sont plus contraintes dans leurs déplacements, du fait des obstacles urbanistiques, que les hommes. Une situation qui s'explique évidemment par le fait qu'elles ont la charge logistique liée aux courses et au transport des personnes dépendantes. Ce sondage montre aussi que les femmes ont une appréhension différente de l'espace urbain pas forcément en journée, mais le soir. Ce n'est pas une surprise, mais cela a été confirmé par cette enquête qui a porté sur les habitudes de déplacement. 241 personnes ont répondu à ce sondage, dont 172 femmes entre 35 et 44 ans. On va évidemment donner suite à cette enquête, qui fait suite à la conférence dont a parlé Mme C. Gigon. Mais il faut avouer que, compte tenu de la quantité de dossiers que gère la direction de l'urbanisme et du développement durable, il n'est pas possible de mener tous ces dossiers de front simultanément ; il a fallu fixer des priorités. Il entend tout à fait les critiques sur le choix des propriétés et se tient à disposition pour en discuter.

Mme I. Jerbia refusera elle aussi les conclusions de ce préavis, pour les mêmes raisons. Elle se dit atterrée par les propos de M. J. Christen. Fallait-il vraiment faire une nouvelle étude pour démontrer que les femmes sont plus vulnérables, plus à risques sur le domaine public ? Il suffisait de relire son postulat, qui contient toute une série d'informations, de liens. Il n'y a plus à démontrer que les femmes aujourd'hui - et depuis toujours - sont vulnérables dans l'espace urbain. Elle serait effectivement intéressée à ce qu'une rencontre ait lieu pour pouvoir discuter une fois pour toutes de ce qu'il faut rapidement envisager pour mettre des choses en place pour plus de sécurité pour les femmes dans l'espace urbain.

M. J. Christen relève qu'il ne s'agit pas d'une étude, mais d'un sondage, qui a demandé relativement peu de temps. Il se dit conscient qu'il y a des choses qui peuvent peut-être déjà être faites. Le service envisage d'ailleurs aujourd'hui déjà tous ses projets sous l'angle soulevé par Mmes I. Jerbia et C. Gigon.

M. A. Gonthier suggère que les partis fassent un effort pour déléguer une parité de femmes et d'hommes à la commission d'aménagement du territoire. Ce serait déjà une petite mesure qui pourrait faire avancer les choses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (cinq avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 05/2020, du 2 mars 2020, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

Motions

n° 01 au 31 mars 2021 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;

n° 03 au 31 mars 2021 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;

n° 04 au 31 mars 2021 pour répondre à la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;

n° 05 au 31 mars 2021 pour répondre à la motion interpartis « Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts » ;

Postulats

n° 01 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;

n° 02 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey » ;

n° 03 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est » ;

n° 04 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPartir à point » ;

n° 05 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;

n° 06 au 31 mai 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » ;

n° 07 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent » ;

n° 09 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison » ;

n° 10 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;

n° 11 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;

n° 12 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement » ;

n° 13 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet et consort « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey » ;

n° 14 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir » ;

n° 15 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;

n° 16 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Henok Gyger « Barrières, sans ceinture de sécurité » ;

n° 17 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;

n° 18 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat interpartis PS, PLR, VL, Verts, PDC et UDC « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;

n° 19 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ;

n° 20 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics » ;

n° 21 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! » ;

n° 22 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat interpartis « L'énergie de la DAIE » ;

n° 23 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale » ;

n° 25 au 31 mai 2021 pour répondre aux postulats de M. Colin Wahli « Pourquoi attendre le coup de la panne » et de Mme Caroline Gigon « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir pour inverser les tendances à l'échelle de notre ville » ;

n° 27 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! » ;

n° 28 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » ;

n° 29 au 30 juin 2021 pour répondre au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

n° 30 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports » ;

n° 31 au 30 septembre 2021 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Une nuit sous les étoiles » ;

n° 32 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » ;

n° 35 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;

n° 36 au 31 mars 2021 pour répondre au postulat de Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics ».

2. de classer et de rayer de la liste des postulats en suspens :

n° 08 le postulat de M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale ».

13. Rapport sur demande de crédit complémentaire pour l'internalisation de la gérance d'immeubles, propriété de la Commune de Vevey et réponse aux postulats de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet, intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » (2020/RP07)

Rapporteur : M. Antonio Cambes

M. P. Butty indique que le groupe socialiste, à la lecture de ce rapport et des compléments qu'a apportés son commissaire, approuve entièrement les conclusions de ce rapport et propose donc lui aussi de renvoyer le tout à la Municipalité. Il n'est donné aucune réponse, entre autres, au postulat de Mme I. Jerbia, qui demandait une politique du logement. Ce postulat n'est certainement pas réglé avec ce qui a été proposé.

M. B. Schobinger remarque qu'on n'a effectivement aucune réponse sur ce va être la future politique de la Ville,

juste l'idée qu'on veut internaliser. On n'a aucun règlement, aucun principe, aucune directive. Aujourd'hui, on pourrait s'acheminer vers une politique des petits copains à l'interne plutôt qu'une politique des petits copains faite par les gérances privées. Dans le préavis, il est fait état de 1,3 EPT à engager pour combler ce qu'on donnait aux gérances privées, alors que les offres d'emplois de la Ville correspondent à 2,6 EPT. Où la Municipalité a-t-elle trouvé le budget, est-ce qu'il y a des équilibres quelque part, qu'en est-il de cette augmentation de postes qui n'est pas prévue au budget et n'est même pas actée dans une éventuelle demande de crédit complémentaire ?

M. J. Rilliet intervient tout d'abord sur la forme. Le président-rapporteur a eu la bonne idée de demander à la Municipalité de déléguer une personne pour prendre le procès-verbal. Il l'en félicite, mais les commissaires n'ont reçu le document que la veille en fin d'après-midi pour une validation le lendemain à 9h00. S'agit-il d'un message indirect de la Municipalité pour que les commissions établissent leurs procès-verbaux elles-mêmes ? Pour sa part, il n'a pas eu le temps de le lire, de faire des corrections. Sur le fond, en page 2, on lit qu'une politique du logement a été ébauchée, mais que M. M. Agnant ne souhaite pas la donner pour le moment. Quand on a un préavis qui parle d'internalisation et qui traite justement de ce point, que le municipal en charge du logement et des affaires sociales dise en commission qu'il ne souhaite pas donner ces informations pour le moment n'est franchement pas idéal pour faire passer un projet. Rien que pour ce point-là, il ne peut pas soutenir ce préavis.

Mme M. Moya souhaite avoir une explication par rapport au point évoqué en page 1, notamment qu'en vertu des articles 42 et 44 de la loi sur les communes, l'externalisation ou l'internalisation de la gestion des biens communaux est une compétence de la Municipalité. Si ce n'est pas de la compétence du Conseil, qu'est-on en train de faire ?

M. A. Stübli abonde dans l'idée de renvoyer ce préavis. S'il y avait une décision à prendre ce soir, c'est concernant le crédit supplémentaire. Est-ce pour éviter que la commission des finances puisse en discuter qu'on l'appelle « crédit complémentaire » dans ce préavis ? Si le règlement prévoit que la commission des finances traite tout crédit supplémentaire, pourquoi n'a-t-elle jamais été nantie de ce dossier ? Les postes actuellement au concours sur le site de la Ville ne correspondent pas à 1,3 EPT. Comment est-on passé de 1,3 à 2,6 postes ? A la lecture des différents cahiers des charges, il a l'impression qu'on est en train de créer beaucoup de doublons, l'un étant quasi celui de la cheffe de service pour la gérance d'immeubles, les autres concernant un certain nombre d'assistants techniques, alors c'était la DAIE lui semblait-il qui s'occupait de cette partie-là. Il s'est lui aussi demandé s'il s'agissait d'un rapport ou d'un procès-verbal de séance, et qui l'avait rédigé. Si on écoute M. J. Rilliet, il y a de quoi s'inquiéter. Cela veut dire que c'est la Ville qui a rédigé ce rapport et que les commissaires n'ont même pas pu se prononcer.

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR souhaite à l'unanimité que ce dossier soit renvoyé à la Municipalité pour des compléments d'information. Si l'internalisation n'est peut-être pas de la compétence du Conseil communal, la création de postes supplémentaires l'est totalement. Donc, rien que cela nécessite un vote du Conseil.

M. A. Cambes répond qu'effectivement une collaboratrice de la Ville était présente pour prendre le procès-verbal. En revanche, c'est lui qui a relu le document, qui l'a corrigé, adapté, pour qu'il représente au mieux ce qui s'est dit lors de la commission, le tout dans un délai de 48 heures. Il s'est effectivement inquiété de ne pas recevoir le procès-verbal. À la suite d'un échange avec le Greffe municipal, qui insistait pour que ce point ne soit pas retiré de l'ordre du jour, il l'a, comme promis, adressé aux commissaires. Il s'est entretenu avec certains des commissaires par téléphone, mais le délai était extrêmement court.

M. A. Gonthier n'a pas très bien compris qui voulait ce préavis et à quoi il était censé servir. La seule chose, dans les conclusions originelles, qui était de la compétence du Conseil communal, c'était le crédit, qu'on peut appeler « supplémentaire » en toute légitimité. Le reste est effectivement un exposé d'un certain nombre d'intentions, de choses prévues qui continuent à aller dans le sens des postulats, mais qui ne permettent pas de dire que ces postulats sont réglés. Il pense donc que la décision de la commission de renvoyer ce préavis est tout à fait juste pour dire à la fois qu'on ne conteste pas la compétence de la Municipalité, que le crédit complémentaire pourra être approuvé par des voies normales, et qu'on attend la suite de la politique qui se mettra en place. Le rapport a quand même servi à quelque chose, c'est de comprendre les difficultés de mise en place de la politique du logement à la DASLIG, qui ne semblent pas s'améliorer.

Mme I. Jerbia constate que c'est la 2^{ème} fois qu'on essaie de classer ces deux postulats. Une commission avait déjà siégé en 2018. Elle avait décidé que le préavis ne remplissait pas les critères pour répondre à ces deux objets, entre autres parce qu'aucune politique du logement n'était présentée. On vient aujourd'hui un peu par la petite porte essayer de nouveau de régler ces postulats. Elle invite vivement la Municipalité à présenter, non seulement au Conseil communal mais à la population veveysanne, la politique du logement qu'elle souhaite pour cette ville.

M. M. Agnant, municipal, rappelle qu'il y a deux aspects dans ce dossier. L'internalisation, qui est de compétence municipale – il n'y a donc pas grand-chose à dire à ce sujet – et les postulats. Comme mentionné en séance de commission, le service a été chahuté à un certain moment, des personnes n'étaient plus là pour faire le travail. Une étude a donc été mandatée et le mandataire est encore à ses travaux. Puis la crise du COVID est arrivée et les délais se sont encore distendus, raison pour laquelle il n'a pas été possible de finaliser cette étude. L'ébauche de la politique du logement existe, les grands axes sont tracés, mais elle n'est pas complète. Il faut encore un peu de patience. Comment se fait-il que, dans les archives, on n'a pas trouvé une brique de politique du logement ? On pourrait être en train de réviser tout cela, de l'améliorer, mais en fait il n'y a rien. Est-ce que cette ville n'a jamais acheté un bien parce qu'elle n'avait pas une politique du logement ? Concernant les EPT, cela a été dit et répété, il y a depuis le début de la législature un problème dans cette direction, où il n'y a pas assez de personnel. Le secteur gérances a été démantelé et il s'agit maintenant de recruter de nouvelles personnes. Si l'on veut vraiment avoir quelque chose, il faut se donner les moyens et le temps de le faire.

M. B. Schobinger a l'impression que M. M. Agnant n'a rien compris. C'est la Municipalité qui présente ce préavis, qui dit que l'internalisation nécessite 1,3 EPT. Or, on nous dit qu'on va engager 2,6 EPT, alors qu'il n'y a aucun budget pour cela. C'est scandaleux, c'est se moquer du Conseil communal.

M. M. Rizzello ne voit pas l'intérêt de vouloir absolument classer ces deux postulats, en même temps que faire une demande de crédit supplémentaire pour engager du personnel, alors que la Municipalité n'a pas une idée claire de la politique du logement. Elle peut faire une demande de crédit supplémentaire pour engager du monde en argumentant simplement que ces personnes seront utiles pour compléter la politique du logement. Où la Municipalité va-t-elle trouver l'argent pour les 2,6 EPT qui sont mis au concours ?

Mme C. Gigon rappelle qu'en novembre 2019, elle avait posé une question, en fin de séance, pour savoir quand est-ce que la Municipalité allait présenter une politique du logement. La Municipalité avait répondu qu'elle était à bout touchant et que cette politique serait présentée à la séance suivante. On a juste l'impression, de manière systématique, de ne pas partager la même notion du temps.

M. M. Agnant remarque qu'on ne peut pas amener le Conseil dans les bureaux pour qu'il détermine avec qui il faut travailler ; ce serait de la cogestion. L'agencement des EPT dans une direction est une mécanique que d'aucuns ne maîtrisent pas, même parfois les municipaux eux-mêmes. Le service des gérances disposait à l'époque de 4 employés et ces personnes n'ont pas été transférées. Voilà pourquoi nous avons 1,3 EPT à remplacer pour reconstituer le service gérances qu'on avait à l'interne. Aujourd'hui, on rajoute la gérance externe ; cela demande du personnel supplémentaire. Il n'y a pas d'argent supplémentaire qui est demandé pour les 1,3 EPT, parce que ce sont des postes qui sont déjà au budget. Il s'agit juste d'une redistribution des cartes. Ce que nous avons constaté, c'est que des secteurs n'ont qu'une seule personne à leur tête et le jour où cette personne tombe malade, le secteur reste bloqué. Nous avons donc décidé de travailler en binôme, avec le jeu des pourcentages. Des pourcentages sont imbriqués les uns dans les autres, mais on ne va pas forcément les décortiquer. A un certain moment, il s'agit d'une question de confiance. Au Conseil de décider s'il laisse le droit d'initiative à une direction et à son municipal ou si tout doit passer par le filtre de la Municipalité pour qu'ensuite cela devient une œuvre commune. C'est la philosophie de la politique suisse. Il revient sur la question financière. Lorsque nous parlons de reconstituer le secteur gérances, nous avons en tête de compenser cette somme par le non-paiement de ce qu'on appelle les frais de gérance. L'argent qu'on payait à des gérances privées sera utilisé pour les traitements. Les sommes articulées sont donc quasi compensées.

M. Ch. Roh a lu à plusieurs reprises dans le rapport que M. M. Agnant parle « compétence municipale ». De ce fait, il ne répond pas clairement aux questions posées par les commissaires. Les explications données ce soir confirment la prise de position de la commission, à savoir de renvoyer ce dossier à la Municipalité. Aucun élément nouveau n'a été apporté, permettant de répondre aux questions posées par les deux postulats. Le problème du coût est également intéressant. Le municipal dit que les coûts seront quasi compensés. Le Conseil aimerait aussi savoir, par rapport à ce que la Commune payait aux trois agences qui s'occupaient de la gestion des biens communaux, combien cela va coûter à l'interne. Il parie que cela va coûter plus cher, parce qu'il faudra avoir des gens très compétents pour gérer cette politique du logement, par rapport à des professionnels qui ont davantage l'habitude.

M. B. Schobinger constate, dans le préavis de la Municipalité, que les honoraires des gérances privées s'élèvent à fr. 167'000.--. Page suivante, on nous dit que cette somme sera utilisée pour engager 1,3 EPT et qu'ainsi on équilibre les comptes. Les offres d'emploi de la Ville correspondent à 2,6 EPT. On va donc se retrouver en 2021 avec 1,3 EPT de plus à valider. C'est comme cela qu'il comprend la chose, mais il aurait fallu être clair et l'annoncer tout de suite.

M. A. Gonthier remarque que tout semble plaider pour qu'on respecte la proposition de la commission. A-t-on

entendu une seule personne défendre ce préavis ? Qui voulait ce préavis ? Visiblement pas M. M. Agnant, qui n'a pas cessé de dire qu'en fait cela aurait dû être une communication. Pourquoi est-ce qu'on a tout à coup ce préavis, cela restera un mystère, mais au fond peu importe. Le sort de ce préavis est réglé ; il ne voit donc pas l'intérêt de faire le travail de la commission de gestion en plénum sur un préavis quasiment déjà mort.

Mme la Syndique indique que le but de ce préavis était de pouvoir aller de l'avant avec l'internalisation et l'engagement de ces 1,3 EPT. Il s'agit bien de 1,3 EPT supplémentaires, pour un montant supérieur à fr. 100'000.--, raison pour laquelle la Municipalité devait présenter un préavis. Celui-ci a été validé à l'unanimité par la Municipalité. On n'a donc obligé personne à le faire et ce sont les services concernés qui l'ont rédigé. Il ne répond certes peut-être pas complètement aux demandes faites dans les différents postulats, mais la Municipalité devait faire cette demande et ce préavis était à l'ordre du jour du mois de mars déjà. Le temps a passé, du retard a été pris au niveau de l'engagement des EPT et le préavis a été modifié au niveau des chiffres. Le Conseil peut renvoyer ce dossier à la Municipalité ; il sera complété. Comme l'a dit M. M. Agnant, dès que la politique du logement sera finalisée, la Municipalité pourra revenir devant le Conseil pour qu'il puisse enfin classer ces deux postulats.

Mme M. Moya reste dans la confusion. On nous dit qu'on va compenser ou réallouer les montants qui étaient auparavant versés aux gérances externes pour ces postes internes. Ce ne sont donc pas de nouveaux montants, ils figurent déjà au budget et vont simplement changer de compte. Est-ce que cela ne suffit pas, est-ce qu'il manque beaucoup ? C'est cela qu'elle ne comprend pas.

M. E. Rivier constate que ces questions de gérance nous ont énormément occupés en 2018 et qu'elles reviennent sur le tapis. La Municipalité, au début de cette année, a décidé de régler le problème de l'internalisation des gérances, parce que c'était une décision claire du programme de législature, mais aussi par souci de paix à l'intérieur de la Municipalité. Nous avons fait un calcul précis des coûts éventuels supplémentaires qu'il y aurait avec cette internalisation. Finalement, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une opération quasi blanche. La qualité des professionnels qui vont prendre en charge cette gérance internalisée doit être irréprochable et on n'avait pas une vision tout à fait claire sur les personnes qui devront être engagées. Il a été vivement conseillé d'embaucher un plein temps, en tout cas pour la personne qui sera responsable de ce secteur, parce qu'il s'agit d'une grosse responsabilité. Il faut des compétences diverses, non seulement comptables, mais aussi en matière de droit du bail. On est finalement arrivé à équilibrer ces budgets dans le cadre de la DASLIG. On pourra le justifier dès le moment où l'on pourra montrer quels sont les postes qui existent au budget et ceux qui sont pensés. Le montant qui actuellement représente les honoraires des gérances compense quasi complètement les différences. On ne trompe donc pas le Conseil communal, mais il est vrai qu'il se pourrait qu'on doive quand même passer par un crédit complémentaire pour un demi-poste. Nous avons prévu un 100% pour ce poste de responsable chapeautant ce secteur, il est possible que ce soit 80%. Ce sont des négociations qui ont lieu maintenant, les postes sont parus dans la presse, on verra le résultat et on s'adaptera dans le cadre budgétaire. Il veut rassurer le Conseil sur ce point et espère qu'enfin il y aura une certaine paix autour de cette question de la gestion des gérances de la Commune.

M. P. Bertschy remarque que cela fait en tout cas trois ans qu'on parle de ces gérances et de leur internalisation. Aujourd'hui, la Municipalité vient avec un préavis, nous dit que les chiffres pourraient être équilibrés, mais il n'y a rien de sûr. Comment prendre au sérieux ce préavis ? Après trois ans de travail, on n'arrive pas à répondre concrètement aux questions qui sont posées. Pour sa part, il faut clairement renvoyer ce dossier à la Municipalité et sans doute la prochaine équipe arrivera-t-elle avec quelque chose de plus concret.

M. E. Rivier rappelle que tous les chiffres se trouvent en page 4 du préavis, même s'ils n'ont pas été repris dans le rapport. Si le Conseil exige un détail de ces chiffres, il est tout à fait possible de le fournir, mais si possible une fois que les gens auront été engagés, pour que l'on sache à peu près où on en est. En ce qui concerne la politique du logement, il rappelle que la Municipalité a mandaté une entreprise pour cela et que nous attendons le rapport qui doit encore nous parvenir. Il est donc un peu trop tôt pour répondre à ces questions.

M. A. Cambes indique que la commission a discuté des EPT, mais que les réponses n'étaient pas claires. On parle uniquement de la politique du logement, mais cela ne suffit pas. Les informations que les commissaires n'avaient pas concernaient également la cartographie et l'inventaire de ce que la Ville possède aujourd'hui. C'est le flou total.

M. M. Agnant répond que tout ce que possède la Ville figure dans les comptes. Les questions qui ont été posées concernent la typologie, c'est-à-dire l'analyse fine. Avec un service qui est toujours en manque d'effectif, il n'est pas possible de faire ce travail, raison pour laquelle cette entreprise a été mandatée. Il a donné ce qu'il était possible de donner à ce jour.

Mme I. Jerbia serait très intéressée de connaître la date à laquelle cette entreprise a été mandatée, parce que les membres de la commission des finances ont entendu parler de ce rapport l'année dernière déjà et qu'il était prêt à être présenté à la Municipalité. Plus de huit mois plus tard, on nous dit qu'on est à bout touchant. Elle a véritablement l'impression qu'on nous mène en bateau.

M. A. Stübi a l'impression que cette histoire d'EPT, c'est de l'enfumage généralisé. Ce qu'il ne comprend pas, c'est qu'on nous dit que le service n'est pas en mesure de faire ce travail parce qu'il n'a pas les ressources nécessaires. Quand on n'a pas toutes les ressources dont on a besoin et qu'on a différentes tâches à réaliser, on fixe des priorités. Il aurait fallu commencer par la politique du logement et ensuite discuter de l'outil qu'on veut pour la réaliser, plutôt que déclarer à tout-va que l'internalisation est forcément la meilleure solution pour réaliser une politique du logement dont on ne sait même pas quel est le premier trait.

M. P. Molliat soutient totalement ces propos. Dans sa logique, on commence par faire une politique du logement et une fois qu'on a cette politique, on a quelque chose sur quoi s'appuyer pour aller de l'avant. Il ne peut que bondir à ce qu'a dit M. M. Agnant lorsqu'il a parlé de filtre systématique de la Municipalité. Un collègue a évidemment pour vocation de faire œuvre commune et d'arriver avec des projets qui sont collégiaux. Bien sûr qu'il faut faire confiance aux dicastères, mais à un moment donné on fait confiance sur la base d'une politique commune. Si on n'a aucune idée de ce qui va se passer, il est difficile d'accorder sa confiance. Par rapport aux EPT, il pense lui aussi que les différences d'équilibres paraissent fumeuses. Si ce n'est pas le cas, il est certainement possible de produire un petit tableau pour montrer d'où sortent ces chiffres. Il pense qu'en 4 ans, malgré toutes les turpitudes municipales, on aurait eu la capacité de mettre 2 ou 3 EPT au budget, en expliquant la situation. Mais quand il voit les heures de discussion qu'il a fallu pour rajouter 0,6 EPT pour la bibliothèque, qui étaient nécessaires, il se demande comment on peut venir maintenant, de manière complètement sereine, dire qu'on va rajouter une partie d'EPT parce que c'est nécessaire, mais sur la base d'un document qui n'existe pas.

M. A. Gonthier constate qu'on nous parle de ce secteur comme si c'était un secteur réellement existant. Mais qui était à la tête de ce dicastère l'année dernière ? Comment imaginer que des municipaux hors sol remplaçants se soient lancés avec ardeur dans l'élaboration d'une politique du logement qu'ils n'auraient jamais à appliquer ? Est-ce qu'un service démantelé, transféré, remodifié avait la force d'élaborer une politique du logement et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre ? Le secteur de la DASLIG est un secteur sinistré, il faut aussi en tenir compte. Ce qu'a fait la commission, c'est de prendre acte des points 8 et 9 du préavis, qui expliquent ce que la Municipalité a l'intention de faire pour avancer. Grosso modo, la commission dit que c'est une bonne idée d'avancer sur ces points, mais que la Municipalité pourra revenir une fois qu'elle aura mûri ces points. Dès lors, pourquoi est-ce qu'on continue la discussion ? Depuis le début, les conclusions de la commission sont claires : ce rapport n'est pas suffisant, il ne permet pas de classer les deux postulats et on renvoie le tout à la Municipalité. S'il faut faire un crédit supplémentaire, il y a d'autres voies pour le faire en passant par la commission des finances. Pourquoi est-ce qu'on continue à parler pour rien, sinon pour pointer le doigt sur ce service.

Mme la Syndique se doit de réagir. Il est faux de dire que les deux municipaux effectivement hors sol n'ont rien fait pendant leur présence à Vevey. Ils ont travaillé dans les directions dont ils avaient la charge. Une question a effectivement été posée au mois d'octobre. On tendait à l'époque à l'internalisation, le lundi même on venait d'avoir une très grande proposition municipale, on avait cette information que l'entreprise mandatée allait établir cette politique du logement. La Municipalité aurait pu valider l'internalisation ce lundi-là, mais elle ne l'a pas fait parce qu'elle attendait un autre document, l'audit organisationnel. Elle souhaitait avoir cet audit pour savoir si finalement c'était intéressant pour la Municipalité de valider l'internalisation.

M. M. Agnant se demande encore pour quelles raisons la Ville n'a jamais eu de politique du logement. Aujourd'hui, on devrait travailler sur sa modification, son adaptation aux temps actuels, mais cela n'a jamais existé. Comment peut-on penser qu'avec tout ce qui s'est passé, cela devrait arriver en un claquement de doigts ? Cela demande du temps. Une entreprise mandatée ne peut pas établir de politique du logement, elle donne des éléments pour pouvoir le faire. Sinon, on confie la politique aux technocrates et les politiques rentrent chez eux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont refusées à la quasi-unanimité (deux abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n°7/2020 du 6 avril 2020 - Demande de crédit complémentaire pour l'internalisation de la gérance d'immeubles propriété de la Commune de Vevey et réponse aux postulats de Mme Isabel Jerbia, intitulé "Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier" et de M. Steven Pilet, intitulé "L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant",

- VU les attributions de la Municipalité formulées aux art. 42, al. 2, et art. 44 de la Loi sur les Communes, notamment celles relatives à l'administration et à la gestion des biens de la commune,
- VU la décision du Conseil communal du 7 décembre 2016 sur le préavis N° 35/2016 daté du 22 septembre 2016 concernant les Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 (...),

d é c i d e

1. Que les postulats de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet, intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ne sont pas réglés ;
 2. De renvoyer le préavis no 07/2020 à la Municipalité.
- 14. Rapport sur convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'affectation La Veyre Derrey (2020/P11)**

Point retiré de l'ordre du jour.

- 15. Rapport sur gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (2020/P08)**

Rapport lu par M. Antoine Stübi

M. A. Stübi remarque, en page 3, que le rapport du bureau Team+ concernant les P+R sera publié sur le site du SAI. Après vérification, ce rapport est bel et bien publié, sous la rubrique CORAT (<https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeP+R.pdf>).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 08/2020 du 6 avril 2020 sur la gestion et les comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

- 16. Rapport sur gestion et comptes 2019 du Fonds culturel Riviera (2020/P09)**

Rapport lu par Mme Anna Iamartino

M. A. Stübi rappelle que ce rapport est adressé à tous les conseils communaux de la région. Il trouve un peu limite que, sous les divers, figurent des propos au sujet de bouteilles de vin de Chardonne qui seront amenées, ce qui est « plébiscité » par l'assemblée. Même si cela a été dit, cela n'a rien à faire dans un rapport de commission.

M. P. Butty ajoute qu'étant donné que la présidence sera veveysanne l'année prochaine, il s'est permis de prendre la parole lors de la commission, même si cela n'est pas mentionné dans le rapport, pour dire que la Ville de Vevey était tout à fait capable de fournir le vin à cette occasion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 09/2020 du 6 avril 2020 sur les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera.

Communications de la Municipalité**17. Fondation des Arts et Spectacles (FAS) - Comptes 2018-2019 (2020/C07)**

La parole n'est pas demandée.

18. Réponse à l'interpellation de Mme Muriel Higy-Schmidt, intitulée « Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes, et si on évitait des primes inutiles ? » (2020/C08)

Mme M. Higy-Schmidt se dit très heureuse de ces réponses et remercie la Municipalité d'avoir donné une suite positive à ces demandes, qui semblaient importantes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

19. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels**a) Interpellation de M. M. Danaï « Code P.O.R.T.E. Porte Ouverte à Risque Technologie Élevé »**

M. M. Danaï développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Interpellation interpartis « Affaire Michel Agnant »

M. B. Schobinger développe cette interpellation, co-signée par des membres UDC, PLR, PDC, PS et Mme D. Rusterholz et soutenue réglementairement. Le texte de cette interpellation est joint au présent procès-verbal.

Mme la Syndique s'exprime au nom de la Municipalité, bien qu'elle n'ait pas eu le temps de faire valider cette réponse par ses collègues :

« Nous pouvons comprendre l'interpellateur, et ses questionnements.

Je peux confirmer que la Municipalité n'avait pas décidé de l'achat du bâtiment au moment où la commission a siégé, c'est-à-dire le lundi 25 mai 2020. Le mercredi 27 mai, après avoir appris de façon fortuite que cette séance avait eu lieu, une séance extraordinaire de la Municipalité a été convoquée en urgence pour le 28 mai à 14h00. Lors de cette séance, la Municipalité a demandé à la DASLIG de transmettre aux services concernés (DUDD, DAIE et Finances) les documents concernant cet achat, ceci afin qu'ils puissent établir en urgence un rapport. La Municipalité a également demandé à la DASLIG de mandater une structure spécialisée pour conduire une analyse financière qui étudie la rentabilité de l'immeuble.

Une 2^{ème} séance extraordinaire de la Municipalité a été agendée le lendemain du Lundi de Pentecôte, c'est-à-dire le mardi 2 juin à 16h00, pour prise de position et validation des différents rapports transmis à la commission du Fonds d'urbanisme. Ces éléments devaient être transmis à la commission avant le mercredi 3 juin à 8h00. La commission a siégé et pris sa décision en date du 4 juin.

En réponse à votre 1^{ère} question, je vous informe que la Municipalité, à ce stade, ne va pas prendre de mesures à l'encontre du Municipal Michel Agnant. Pour les autres éléments mentionnés dans votre interpellation, nous vous invitons à vous adresser au président du Fonds d'urbanisme ou au président du Conseil communal, car ce sont des objets de leur compétence.

A l'exception du court délai imposé (40 jours) en relation avec les possibilités offertes par la LPPPL, la procédure relative à la mise en œuvre de la Commission des opérations immobilières concernant le Fonds d'urbanisme existe. Elle prévoit les étapes suivantes :

1) Information à la Municipalité dès connaissance d'un objet LPPPL, via la DASLIG. Cette information a été faite

- 2) Proposition municipale permettant à la Municipalité de prendre une décision au sujet de l'objet en question
- 3) Si la proposition municipale est positive, la DASLIG prépare un préavis à l'intention de la commission du Fonds d'urbanisme
- 4) Adoption dudit préavis par la Municipalité et signature du document
- 5) Convocation de la commission du Fonds d'urbanisme par la DASLIG en accord avec le président de ladite commission et fourniture de tous les documents utiles
- 6) Séance de la commission
- 7) Rapport de la commission. Si la commission valide le préavis, achat du bien par la Commune
- 8) Le rapport de la commission, ainsi que le préavis sont mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal
- 9) Lors de sa séance extraordinaire du 28 mai, la Municipalité a également décidé :
 - a. qu'il fallait mettre en place un processus rapide en raison du délai très court de 40 jours. Afin que la Municipalité puisse décider sereinement. La DASLIG a été mandatée afin de mettre sur pied une task force regroupant les services concernés, ceci afin d'accélérer le traitement de ce type de problématique foncière,
 - b. que le municipal et le chef de service de la DF seraient désormais les invités permanents des futures séances de la commission du Fonds d'urbanisme.

Les règles des attributions de mandats externes sont réglées dans le cadre de la délégation des compétences attribués aux directions et doivent suivre la loi sur les marchés publics, dès le premier franc. Il est de la responsabilité des directions de respecter ces procédures et directives. Les objectifs de la loi sur les marchés publics sont d'assurer une saine concurrence, égalité de traitement, transparence et utilisation parcimonieuse des deniers publics. Les valeurs-seuils déterminent la procédure applicable selon le type (fournitures / services / constructions) et la valeur du marché visé (gré à gré ou sur invitation, ouverte ou sélective). Pour les marchés de services, les valeurs-seuils HT sont les suivantes :

- Procédure de gré à gré jusqu'à 150'000.--
- Procédure sur invitation jusqu'à 250'000.--
- Procédure ouverte / sélective dès 250'000.--

M. M. Agnant, étant personnellement pris à parti de manière très vive par cette interpellation, qui formule de graves accusations à son encontre, souhaite s'exprimer à titre purement personnel, ses déclarations n'engageant en rien la Municipalité. Celle-ci devra se déterminer au sujet de cette interpellation après en avoir délibéré, même si Mme la Syndique a déjà concocté quelque chose :

« Je vous remercie, M. le Président, vu les circonstances particulières, de me donner la parole pour des propos qui n'engagent encore que moi et que j'assume.

Le 4 mai 2020, la Municipalité a délibéré d'une proposition de la DASLIG demandant à la Municipalité de mandater la DAIE pour effectuer une étude sommaire sur l'état du bien-fonds no 726 ainsi que la possibilité et l'opportunité d'y créer des logements d'utilité publique (LUP). La DAIE ayant indiqué qu'elle n'avait pas les ressources à disposition pour effectuer cette étude dans des délais très brefs, l'étude et la préparation du rapport ont été confiés à la DASLIG. La DAIE avait pleine connaissance du dossier, puisqu'elle a été en mesure d'indiquer qu'elle ne disposait pas des ressources nécessaires pour le traiter dans les délais, mais elle avait aussi proposé le nom de trois bureaux d'architectes à contacter. Vu l'urgence et l'indisponibilité de l'adjointe à la cheffe de service responsable du secteur gérances, la DASLIG a mandaté un architecte extérieur pour un rapport technique sommaire, ainsi que M. Gilles Altermath pour rédiger le rapport à la commission du Fonds d'urbanisme. Ce dernier s'est également chargé d'établir la convocation de la commission. Malheureusement, il a oublié d'en notifier copie au Greffe municipal et aux autres membres de la Municipalité.

A l'origine, la Municipalité devait prendre connaissance du rapport dans sa séance du 18 mai. Toutefois, son rédacteur, M. G. Altermath, n'a pu le transmettre que le lundi 25 mai à l'aube (4h38 du matin). Il a ensuite été transmis par mail à l'ensemble des membres de la Municipalité et au secrétaire municipal, ainsi que son adjointe, le lundi 25 mai à 8h12, afin que les membres de la Municipalité puissent en prendre connaissance. Le déroulement de la séance du 25 mai n'a toutefois pas permis d'aborder ce point. J'admets ici devant vous avoir commis l'erreur de ne pas y revenir formellement et de ne pas songer à rappeler à la Municipalité que la commission devant examiner le rapport, qu'elle avait elle-même reçu le matin, siégeait le 25 au soir.

La procédure qui a été suivie correspond à celle qui l'a toujours été durant les dernières législatures. Les rapports de la commission du Fonds d'urbanisme, établis par la direction en charge de dite commission, n'ont jamais été signés. M. G. Altermath a ainsi simplement suivi la procédure à laquelle il était habitué trente années durant.

Je n'ai jamais eu l'intention de forcer la main à mes collègues, ni de contourner, ni de faire quelque chose dans leur dos. Je parlais de la conviction que, suite à la décision du 4 mai, cette dernière était en principe favorable à l'exercice du droit de préemption en l'espèce. Mes collègues étaient d'ailleurs en possession du contenu du rapport, tout comme moi, dès le lundi 25 mai au matin. Vous me voyez navré qu'une erreur de ma part, due à un concours de circonstances dans la chaîne de communication, entraîne une crise aussi disproportionnée. Je formule le vœu que, sur la base de cette déclaration et de la réponse que la Municipalité vous a donnée au sujet de l'interpellation, nous puissions parvenir à une appréciation plus sereine de ce qui m'apparaît une tempête dans un verre d'eau, ou un rendez-vous manqué. »

M. A. Gonthier découvre avec consternation cette interpellation. Parmi les signataires, il a cru entendre le groupe Vert libéral. Quand ce groupe a-t-il été annoncé au Président du Conseil communal, quel est son président et combien a-t-il de membres ? Cette interpellation est déposée par l'Entente + le parti socialiste au moment où le candidat de ladite Entente dit partout que son rêve le plus cher est de mettre fin aux crises et qu'on entende enfin parler en bien de Vevey. Rajouter une couche de crise à la crise est une méthode un peu particulière pour faire parler en bien de Vevey. L'interpellation porte des accusations graves, faute grave, abus de pouvoir, mensonge. Ce sont des choses qui peuvent se traiter sous l'angle de la calomnie et autres procédures judiciaires. Sur quoi les rédacteurs de cette interpellation se basent-ils pour porter ces accusations ? A priori sur des faits qui sont évoqués dans un article de 24heures et sur un seul des sons de cloche évoqués dans cet article. Il n'y a aucune preuve, aucun fait nouveau. L'interpellation part du principe qu'il y a une « affaire Agnant ». Pour sa part, il prétend, jusqu'à preuve du contraire, qu'aucun des faits évoqués ne mérite ce qualificatif. Il n'y a d'affaire Agnant que pour une seule raison, parce que les délibérations d'une commission soumise au secret de fonction ont été étalées dans la presse. Cette divulgation n'avait aucun motif honorable. Le président de la commission - comme il l'a d'ailleurs fait - pouvait décider que les informations à la disposition de la commission n'étaient pas suffisantes. Il pouvait - comme il l'a fait - convoquer une 2^{ème} séance, qui confirmait ou infirmait, sur la base d'informations supplémentaires reçues de la Municipalité, sa première décision. Dans ce scénario, l'article de 24heures est absolument inutile dans la résolution du problème. Sans scandale, il n'y a pas d'affaire. Force est de constater que cette divulgation, passible d'une enquête administrative par le Préfet, n'était que l'expression d'une volonté de « se payer Michel Agnant » et que l'interpellation de ce soir, aussi largement signée soit-elle, n'est que la prolongation de cette volonté, quitte à pourrir le climat politique, y compris le climat politique du Conseil communal qui, jusqu'à présent, avait encore été relativement épargné.

M. Ph. Herminjard trouve incroyable qu'on interpelle le candidat de l'Entente dans cette affaire. N'étant pas élu, il n'est donc intervenu en aucune manière dans ce dossier. L'accuser ainsi directement ce soir pourrait aussi être jugé d'une manière assez violente si on le voulait. L'Entente ne le fera pas, mais M. Valentin Groslimond n'est pas concerné par ce débat. C'est la seule chose importante à relever.

Mme M. Moya prend elle aussi connaissance de cette interpellation et se dit inquiète. Inquiète par les termes utilisés, tant ils sont pénalement répréhensibles au vu du fait que probablement les éléments invoqués ne sont pas avérés. Le terme « affaire » est désigné par un tribunal ou par le Ministère public, comme dans l'affaire Girardin. Ici, il n'y a pas « affaire ». La qualification de « grave » suit la même logique. Nous ne sommes pas ici dans un tribunal, ce n'est pas à nous d'émettre des qualificatifs de cette sorte. Impossible d'approcher le débat sur ce point sans faire un parallèle, au vu des termes utilisés, avec le PLR Pierre Maudet par exemple, auditionné six fois par le Ministère public. (*M. le Président lui rappelle de rester à Vevey*) Il y a deux exemples dans un canton voisin où des faits ont été qualifiés de graves par des tribunaux ou par le Ministère public et où des condamnations pénales ont été prononcées. Ici, on n'est pas du tout dans ce cas de figure. Oser la comparaison entre ces deux cas et les faits reprochés au municipal Michel Agnant, c'est vraiment se moquer de l'intelligence de tous les conseillers. Le débat n'est pas vraiment là. Si nous sommes tous honnêtes, le véritable débat, c'est le débat de la différence. Le municipal Michel Agnant est différent à plusieurs titres, son origine, sa personnalité. Elle constate un acharnement basé sur la différence et rester silencieuse lui devient insupportable.

M. le Président l'interrompt et lui rappelle que nous sommes tous égaux au sein du Conseil communal.

M. V. Marinelli dépose une motion d'ordre afin de clore le débat.

M. A. Gonthier s'empporte alors (*hors micro*). Ayant été mis en cause, il souhaite s'exprimer. Selon la pratique appliquée par le président précédent, les personnes inscrites (M. le Président l'a cité dans la liste) passent avant la motion d'ordre.

M. le Président ne lui ayant pas donné la parole, il lui demande de s'asseoir. Il ouvre la discussion sur la motion d'ordre.

Mme I. Jerbia indique qu'effectivement M. le Président a cité M. A. Gonthier et d'autres conseillers avant la motion d'ordre. Il serait donc correct de leur donner la possibilité de s'exprimer. Au-delà de ça, elle ne tolère pas et trouve scandaleux d'entendre une conseillère traiter ses collègues de racistes.

M. le Président répond que c'est justement la raison pour laquelle, lorsque la motion d'ordre a été demandée, il a voulu clore le débat.

M. A. Dormond constate qu'on perd finalement l'objectif de cette commission, qui était d'acheter un bien. Il y a eu des fautes, la Municipalité elle-même a décidé de ne pas rajouter de scandales et a essayé d'apaiser les choses,

de trouver une solution par rapport à ce qui s'est passé en commission. Voulons-nous rajouter des couches au mille-feuilles ou essayer d'apaiser les choses ?

M. A. Gonthier précise qu'il a mentionné l'incohérence qu'il y avait de la part de l'Entente à déposer cette interpellation alors que son candidat chante sa volonté d'apaisement sur tous les tons et dans tous les médias. C'est donc l'Entente qu'il accuse d'incohérence et de volonté de continuer à pourrir le climat. Il n'a en rien accusé M. V. Groslimond de quoi que ce soit.

M. le Président revient sur la motion d'ordre (*Il retire la parole à Mme D. Rusterholz, qui souhaite s'exprimer mais pas sur la motion d'ordre*). Si la motion d'ordre est acceptée, la discussion est close.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que la motion d'ordre est acceptée par 46 voix contre 24 (8 abstentions).

Mme M. Moya revient sur l'art. 108 du règlement du Conseil et demande si la procédure a été respectée (*M. le Président lui répond que oui*)

M. B. Schobinger se déclare très peu satisfait de la réponse de la Municipalité à cette interpellation, mais comprend qu'on veuille aller de l'avant. Il maintient tous les mots qu'il a dit dans cette interpellation, libre à chacun de vouloir porter plainte. (*M. le Président l'interrompt, la Municipalité n'ayant pas encore validé sa réponse*) Le débat reprendra donc à la rentrée avec la réponse écrite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

M. le Président ajoute que le Bureau actuel se réunira mardi 23 juin, à la suite du dépôt des listes pour le 2^{ème} tour de l'élection à la Municipalité, afin de se déterminer, en fonction de tous les éléments qui ont été évoqués ce soir, sur le renvoi ou non de ce dossier à la Préfecture.

- c) Motion de MM. C. Wahli et P. Molliat « Projet de modification du règlement du Conseil - Création de la « Commission de l'Environnement et de l'Energie » à 13 membres, en remplacement de l'actuelle Commission de l'Energie

M. C. Wahli développe cette motion (projet rédigé), soutenue par tous les partis représentés au Conseil communal et les indépendants, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Molliat précise qu'il s'agit d'un projet de règlement. Le Greffe municipal a été consulté pour valider la procédure. La forme a été confirmée comme étant adéquate et de la compétence du Conseil communal. Si ce texte est approuvé, la Municipalité devra présenter un préavis. Une commission siègera et ensuite il y aura un vote au Conseil pour valider le préavis. C'est la raison pour laquelle il invite le Conseil à renvoyer ce projet directement à la Municipalité, sans passer par une commission de prise en considération. Au niveau symbolique, la Municipalité a très récemment déclaré l'urgence climatique ; elle a donc conscience de tous ces enjeux et de ce qui en découle. La population a déjà fortement manifesté son intérêt pour ces différentes questions. En revanche, le Conseil communal dispose de relativement peu de moyens d'action ; ce projet propose un outil plus adapté pour gérer cela au niveau parlementaire. Il ne s'agit pas d'une décision d'orientation politique, mais de la mise en place d'un outil démocratique qui permet de prendre des décisions plus efficacement pour savoir dans quelle direction aller sur ces questions-là. Au niveau purement pratique, c'est évidemment une simplification. Pour autant que la Municipalité l'accepte, tout passe par une seule commission plutôt que d'en avoir plusieurs, avec différents pouvoirs et différentes attributions. Il faut absolument que politiquement ces questions ne soient plus traitées marginalement, mais que leur traitement devienne institutionnellement une évidence. Ce nouvel outil devrait nous permettre de faire des choix ou des propositions sur ces thématiques de manière transparente, démocratique et en connaissance de cause. Les meilleurs ambassadeurs des décisions que l'on prend, c'est nous-mêmes, le Conseil communal. Avoir une commission qui traite de ces problématiques de manière large permet une meilleure communication au sein du Conseil communal et une meilleure adhésion, parce qu'une meilleure participation. On pourra alors être les propres ambassadeurs de ce qui aura été décidé auprès de la population, qui le comprendra nettement mieux.

M. le Président ajoute un vœu, au nom du Bureau du Conseil communal, concernant l'art. 23 RCC. Actuellement, le Bureau est composé du président et des deux scrutateurs. La période du COVID a montré l'importance de pouvoir prendre des décisions au niveau d'un bureau plus large, qui représente mieux les différents groupes. Proposition est donc faite que le Bureau soit dorénavant composé du Président, des deux vice-présidents et des deux scrutateurs. Etant donné que la Municipalité devra se pencher sur le projet déposé ce soir, le Bureau

propose de faire d'une pierre deux coups et d'ajouter cette modification. Le texte de cette proposition est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier constate à nouveau un problème de procédure. Il ne voit pas comment s'insère dans le règlement actuel un vœu du Bureau du Conseil pour changer un article du règlement.

M. le Président rappelle que Décroissance-Alternatives était les premiers à vouloir que les choses changent rapidement. Le but est d'éviter d'ouvrir deux fois le dossier de la modification du règlement du Conseil mais, s'il le faut, il déposera une motion au mois de septembre.

M. A. Gonthier indique que la proposition pendant le COVID était d'avoir un bureau élargi temporaire pour gérer la crise. On peut très bien associer des personnes pour information dans un fonctionnement qui, de toute manière, est bouleversé par la pandémie. La question maintenant est de changer le règlement. Il lui semble que tous les précédents changements de règlement ont été proposés par un préavis de la Municipalité, puisque le Conseil communal ne peut débattre que sur la base de préavis. Pourquoi ne pas associer à cette logique les scrutateurs suppléants ? Il y aurait alors sept personnes et tous les partis seraient ainsi représentés.

M. le Président répond que ce sera le travail de la commission. Le but de ce vœu est d'alléger la charge administrative, d'avoir un seul préavis et d'être plus efficace. Dans la pratique, les scrutateurs suppléants sont invités à assister à la séance du Bureau, mais ils n'y participent pas toujours. Il remercie d'ailleurs les scrutateurs suppléants de cette année, qui ont pris leur rôle avec autant d'importance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce projet rédigé et du vœu du Bureau à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à l'unanimité.

d) Interpellation de M. J. Rilliet « Une offre culturelle gratuite à Vevey cet été ? »

M. J. Rilliet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. M. Agnant indique que c'est avec plaisir qu'il entend cette interpellation. C'est une réflexion qui a toujours eu lieu, mais chacun sait que l'argent, c'est le nerf de la guerre, et c'est le Conseil qui tient les cordons de la bourse. Mais si le Conseil va dans ce sens, il accepte à bras ouverts cette proposition. Une communication sera faite pour annoncer cette bonne nouvelle par le biais de toute la panoplie habituelle (communiqué de presse, site internet de la Ville, réseaux sociaux). Pour la médiation culturelle, il s'agit d'une question de moyens. Nous allons continuer à faire ce que nous faisons aujourd'hui, à savoir les visites guidées, les ateliers, mais si le Conseil donne plus de moyens pour avoir des médiateurs culturels, il l'acceptera bien volontiers.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. J. Rilliet se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

e) Interpellation de M. Ph. Herminjard et consorts « Pourquoi fermer la circulation en vieille ville de Vevey ? »

M. Ph. Herminjard développe cette interpellation, soutenue par les groupes UDC et PDC, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

f) Postulat de Mme I. Jerbia « Vevey Demain : un plan de relance solidaire et durable pour tou-te-s ! »

Mme I. Jerbia tient, malgré l'heure tardive, à développer ce postulat puisqu'il concerne des mesures qui devraient être prises cet été. Le texte de ce postulat est joint au présent procès-verbal.

Mme C. Gigon précise que le Canton de Vaud finance effectivement la moitié du salaire des apprentis pour lesquels un nouveau contrat sera conclu en août, mais aussi pour les apprentis de 2^{ème} et 3^{ème} année qui ont été licenciés pour des raisons économiques, contrairement à ce qui est mentionné dans le postulat.

M. A. Gonthier estime que, quand on a un postulat aussi large dans l'accord qu'il peut recueillir et qui comporte autant de propositions, il n'aurait pas été totalement idiot de le diffuser un peu plus largement que son propre groupe. (*Mme I. Jerbia le remercie pour le terme « idiotie »*)

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et une abstention).

g) Postulat de M. C. Bussy « Pour des transports publics abordables ! »

M. C. Bussy tient lui aussi à développer ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal. La commission de l'énergie se réunit tout prochainement pour traiter de ce sujet. Si l'on reporte le dépôt de ce postulat, cela obligera la commission à se réunir une 2^{ème} fois pour revenir sur les décisions qu'elle aura prises.

M. le Président remarque que M. C. Bussy n'a transmis ses interventions qu'hier, raison pour laquelle elles se trouvent en fin de liste. Il aurait fallu annoncer les choses plus tôt et plus clairement. *(Après quelques hésitations, il finit quand même par l'autoriser à développer son postulat)*

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la majorité (quelques avis contraires et un grand nombre d'abstentions).

Etant donné l'heure tardive, le solde des motions, postulats, projets rédigés et interpellations sont reportés à la prochaine séance.

20. Questions et propositions

M. le Président prend officiellement congé de M. le Municipal Etienne Rivier, pour qui c'est la dernière séance du Conseil communal. C'était un plaisir de travailler pendant une année avec lui qui représente notre commune depuis 9 ans. Il a toujours eu un devoir de diligence envers ses collègues, envers le Conseil, envers son parti, toujours dans la bonne humeur. Il a ramené beaucoup de dossiers fumants à la maison. Comme cadeau de remerciements de la part du Conseil, plutôt que des dossiers fumants, le Président lui offre des Folies veveysannes, en bouteilles cette fois, qui seront plus appréciées.

Mme la Syndique prend à son tour congé de M. E. Rivier en ces termes :

« Monsieur le Municipal, cher Etienne,

Il me revient maintenant la mission, en ma qualité de Syndique, de prendre officiellement congé de toi et de t'adresser, ici, ces quelques mots. C'est une mission délicate et marquée d'émotions.

Tu prendras congé de nous tous le 31 juillet. Cela fera 9 ans et un mois que nous collaborons. Je le dis d'emblée, je ne vais pas m'appesantir sur les difficultés politiques qui ont émaillé la vie politique veveysanne. Je souhaite avant tout rappeler le long chemin que tu as parcouru.

J'ai ainsi appris à te connaître alors que tu avais été élu comme représentant de la droite dans une municipalité qui penchait à gauche.

Comme homme politique, tu avais à cette époque le rôle ingrat de l'élu ultra minoritaire. Pour compléter cette solitude de minoritaire, tu as tout de suite eu la difficile mission de gérer les finances d'une commune avec des enjeux financiers importants, une mission difficile. Tu as accepté cette mission sans broncher, avec une attitude résolument positive, mais aussi avec la détermination d'un médecin qui savait que son patient devait être soigné, sous peine de complications plus sévères encore.

Au sein de la Municipalité, dans des débats parfois animés, mais dont tu as toujours respecté le secret, tu as systématiquement défendu l'efficacité des solutions et l'économie des moyens avec un sens humain et une préoccupation de l'autre constants.

Une fois les décisions prises, tu as toujours respecté la position municipale et défendu celle-ci, ce qui t'a valu sans doute quelques inimitiés au sein de ton propre parti. Une seule fois, tout en prévenant tes collègues, tu as eu recours à la rupture de collégialité.

Comme homme politique, tu as aussi piloté d'autres dicastères, essentiellement celui de représentant de la Municipalité au sein de l'Association Sécurité Riviera et celui de municipal en charge des institutions culturelles. Tu as aussi repris de manière provisoire certains dicastères laissés vacants durant les nombreuses péripéties judiciaires qui ont émaillé la législature actuelle. Autant dire que tu n'as pas chômé.

Responsable d'analyser les conséquences financières des propositions de tous tes collègues, tu as été de toutes les batailles que la Municipalité a menées ces neuf dernières années, et elles ont été nombreuses. Il est très difficile de choisir une action qui me semble marquante dans ton cursus, mais il serait injuste de ne pas se plier à cet exercice. Voilà celle qui m'a le plus impressionnée :

Cumulant durant une courte période les trois casquettes de municipal des finances, de la police et de l'urbanisme, tu as proposé une mesure qui fera sans doute date.

Juste à la fin de la Fête des Vignerons, alors que les comptes de la Fête auguraient déjà d'un important déficit et que les tensions étaient nombreuses, tu as soumis à la Municipalité une proposition d'aménagement provisoire de la Place du Marché avec une réduction des places de parking sur cette dernière, une mesure impensable en d'autres temps. Ce faisant, tu as rendu possible le début d'une mue fondamentale de la Place du Marché. D'autres

la poursuivront. Là encore, tu as eu le courage de proposer cette décision pourtant longtemps contestée au sein de ton propre parti.

Je ne peux revenir sur ton cursus politique sans évoquer la Fête des Vignerons. Cette parenthèse met en effet, une fois par génération, toute la vie sociale, politique et économique de Vevey dans un état très particulier, entre jubilation et difficultés commerciales effectives. Cette 12^{ème} édition n'a pas manqué à la règle. Cette bataille-là, tu l'as aussi menée avec ténacité. La signature de la convention entre la Ville et la Confrérie a été un moment très intense, dans tous les sens du terme.

Ne souhaitant pas laisser un dossier inachevé, tu as encore réussi in extremis à soumettre au Conseil communal les ultimes éléments, permettant, on l'espère, de boucler le volet financier de cet événement.

Estimant peut-être que tu étais capable d'en faire encore un peu plus, le sort a décidé que tu devais encore faire face au COVID. Personne dite « vulnérable », particulièrement conscient de par ta profession des risques encourus, tu as néanmoins souhaité faire face sans jamais te défausser de tes responsabilités. Avec un stoïcisme admirable et admiré, tu as affronté autant les défis technologiques du télétravail que les défis sanitaires de la pandémie. Voilà pour le volet politique.

Mais derrière tout homme politique se tient un homme, avec ses qualités et ses défauts, ses convictions et ses peurs. Et cet homme mérite aujourd'hui d'être reconnu ici publiquement, ayant toujours refusé de céder aux sirènes de la médiatisation et des réseaux sociaux. C'est ainsi d'abord un homme qui se préoccupe de son prochain avec sincérité et humanité, au quotidien. Tu as ainsi toujours mis l'être humain, qu'il soit employé de l'administration ou habitant de Vevey, au cœur de tes préoccupations, simplement et sincèrement. Les préoccupations financières n'ont jamais occulté la dimension sociale de notre responsabilité collective. Ces valeurs humaines ont guidé toutes tes actions, même dans les moments les plus délicats.

Sur un autre registre, c'est aussi ton sens de l'humour un peu décalé qui a souvent fait merveille, une qualité bienvenue. C'est aussi ta capacité à réévaluer une situation et à évoluer dans tes positions que je souhaite aujourd'hui souligner.

Finalement, et à l'image d'un gentilhomme, au sens historique du terme, je veux mettre en lumière ton respect de l'opinion des autres et des institutions. Tu avais la conviction que le débat devait avoir lieu. Qu'il pouvait être vif, parfois. Mais qu'il ne pouvait y avoir de discussion constructive que dans la mesure où les arguments respectaient l'intégrité des partenaires au débat.

ETIENNE, pour tout ce que tu nous as amené, à la Municipalité et à toute l'administration communale durant ces 9 années, je te dis un seul mot : MERCI.

ETIENNE, profite maintenant enfin d'une retraite largement méritée et sans nul doute aussi active que l'a été ta vie professionnelle et politique.»

M. E. Rivier s'exprime en ces termes :

« Pour la dernière fois, je m'adresse à vous en tant que conseiller municipal, fonction que j'occupe depuis 9 ans. En janvier, lorsque j'ai annoncé mon départ, j'ai précisé que durant mes six derniers mois je tenterai de faire avancer au moins quatre dossiers : le parking au nord de la gare, La Veyre Derrey, le dossier REVE à propos du moratoire, les comptes 2019 ainsi que l'amorce du processus budgétaire 2021.

Pour le parking au nord de la gare, nous avons reçu tout récemment une confirmation de l'intention des opposants à persister dans leur opposition au projet d'un parking de plus de 320 places. Pour la Veyre Derrey, vous aurez à vous prononcer en septembre. Pour le dossier REVE, je rappelle que le moratoire visait à ne pas augmenter la participation des parents et de la bloquer à 30% ; la DJEFS et votre serviteur, mandatés par la Municipalité, ont plaidé lundi 15 juin 2020 pour prolonger ce délai jusqu'au 31 décembre 2021, le temps de définir une fois pour toute la gouvernance du réseau REVE et de comparer les charges et les dépenses entre les partenaires du réseau. Les représentants « politiques » du comité ont rendez-vous le 1er juillet pour en parler. Pour les comptes, révisés par notre organe de contrôle, ils ont été acceptés à l'unanimité par la COGEST. Vous aurez à les discuter en septembre. Par ailleurs, notre nouveau chef des finances s'est attelé aux directives budgétaires, premier élément du processus dans l'élaboration du budget. Je pense avoir ainsi rempli au moins partiellement le mandat que je m'étais proposé d'accomplir dès janvier de cette année.

Le regard que je porte sur ces 9 ans m'amène à partager avec vous quelques remarques : j'ai eu la chance d'être responsable, au gré de divers « flottements » - pour utiliser un euphémisme, de la direction de plusieurs dicastères au cours de ces neuf ans, et j'ai ainsi acquis une vue générale du fonctionnement de la ville de Vevey. Par ailleurs, tout municipal a l'occasion de rencontrer ses collègues des communes voisines, que ce soit en bilatéral ou dans le cadre des structures intercommunales. Et par là il peut élargir ses connaissances à l'échelle de la région. Vous l'avez compris, cette appréhension générale de Vevey et sa région donne une dimension passionnante à cette fonction de municipal.

Je ne nie pas un certain nombre de difficultés qui, il faut bien le reconnaître, relèvent souvent de problèmes relationnels, eux-mêmes secondaires à des positions rigides. Or, le municipal, s'il doit avoir une certaine dose d'utopie, s'il doit croire en un projet et le défendre, doit en même temps se rappeler que notre système politique fonctionne sur la délibération et la recherche de compromis. Sans le respect de cette règle, c'est la guérilla ou la guerre civile.

Il est temps pour moi d'adresser des remerciements : je souhaite, vous le comprendrez aisément, remercier en premier Catherine Rivier : elle a partagé mes réussites et mes déceptions, et peut-être ma mauvaise humeur - rarement ! - avec un esprit critique, mais qui en toute occasion m'a permis de prendre de la distance. Ce compagnonnage durant ces 9 années a été essentiel. Aussi, la question se pose pour notre couple : de quoi donc allons-nous parler par la suite ?

Je n'arriverai pas à vous remercier tous nommément, mais pourtant j'aimerais parler de ceux avec qui j'ai été régulièrement en contact pour le meilleur et le pire : d'abord citer la Municipalité, sa syndique Elina Leimgruber, ses municipaux, ses secrétaires, son responsable de la communication. Tous les jeudi matin, puis tous les lundi matin, hormis les vacances, durant 9 ans, nous avons partagé quatre à cinq heures de discussion.

Puis toutes et tous les chef(fes) de service. Personnalités engagées, tenaces, demeurant fermement à la tête de leurs services, ils ont tenu le coup malgré les « affaires » et en dépit d'une réelle souffrance pour certains d'entre eux, ce que je déplore profondément. Je voudrai aussi remercier toute l'administration, tout particulièrement durant la FEVI, pendant laquelle chacun a su prendre sa part, rivaliser d'intelligence pour trouver des solutions et, comme j'ai eu l'occasion de le dire, trouver du plaisir à son travail. Je dois une mention particulière à trois services : je vis avec l'équipe de Finances depuis 9 ans. Finances m'a été confié en 2011, avec cette phrase du chef du village de l'époque : t'as pas le choix, c'est le seul dicastère qui reste ! Peu familier avec ce secteur, j'ai dû tout apprendre grâce à cette équipe, qu'elle soit vivement remerciée !

J'ai acquis une bonne connaissance d'ASR grâce à l'accueil du concepteur de cette plateforme, M. Francey, puis de son successeur, M. Pilloud, auxquels j'associe tous les membres de l'état-major. ASR est une interface régaliennne entre des besoins basiques de la société, par exemple le sentiment de sécurité, et des prestataires comme la police, l'ECA, le service des ambulances ou la protection civile. Le travail des collaborateurs sur le front est assurément très exposé, j'ai beaucoup de respect pour ce que chacun accomplit.

Enfin, dans la dernière partie de mon mandat, j'ai découvert une autre interface entre les besoins des familles, des jeunes, des écoles ou des clubs sportifs et une gamme de prestations voulues par la Municipalité, tout ceci dans le cadre de la DJEFS. La ville de Vevey peut être fière de ce qu'elle entreprend pour les plus jeunes. Les problèmes à résoudre sont extrêmement variés, qui vont d'un détail domestique à une réflexion sur la politique familiale en passant par la chute d'une pierre. Le défi, c'est de contenter chacun. Bravo à cette équipe et à sa cheffe.

Je ne terminerai pas ces remerciements sans saluer mon parti. Même si nos rapports ont souvent été difficiles, il n'en demeure pas moins que nous avons su préserver nos valeurs communes, à propos de la responsabilité individuelle, de la libre entreprise et, plus généralement, du vivre ensemble.

En conclusion, je souhaite pour Vevey d'être en paix - c'est le premier point et le plus important - en évitant l'extrémisme, c'est-à-dire les positions idéologiques rigides, monoïdées ou doctrinaires qui sont les pires. En effet, grâce à la paix naît la civilisation et le bien-être. Je souhaite que Vevey continue à se développer de façon harmonieuse et dans le respect de tous ces habitant(e)s. De grands travaux nous attendent.

Merci de votre attention, bon été. »

Sur proposition du groupe PLR, le jeton de présence de la dernière séance, ainsi que le montant de l'apéritif de fin de présidence, est abandonné au profit de l'espace d'animations Le Sparadrap - Association L'Enfant et l'Hôpital Groupe Riviera-Chablais. Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président, au terme de son mandat, remercie tout particulièrement Mmes C. Dind et M. Perrin, qui travaillent énormément pour le Conseil, qui connaissent les dossiers et sont toujours à disposition. C'est vraiment très important pour la stabilité de notre Conseil, de notre Ville. On ne se rend pas compte de tout ce que ces personnes font pour le bien de tout le monde. Il tient aussi à remercier Mme la Syndique, avec qui il s'est extrêmement bien entendu. Il a eu beaucoup de contacts avec la Municipalité, tout d'abord lors de la Fête des Vignerons. Pendant la Fête des Vignerons, il est le seul à avoir pu prendre le M2, non pas à Lausanne, mais de la terrasse St-Martin jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, accompagné de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et la vice-présidente Sophie Métraux, qui n'est autre que la nièce de la première. Un moment très sympathique. La question s'est posée du nombre de municipaux pour la prochaine législature. Il croit être le seul président à avoir eu six municipaux, avec des changements en cours de route. Lors de sa première séance, il avait l'impression d'être comme un cochon qui part à l'abattoir, ne sachant pas ce qui allait se passer. Après une bonne respiration, tout s'est finalement bien passé, et ce fut le cas pour les autres séances aussi. On n'a aucune formation, préparation pour ce poste, le rôle du Président est d'essayer de faire au mieux. Pendant cette année de présidence, il en a parfois presque oublié de quel bord politique il était. La seule chose qu'il voyait en préparant les séances, c'était les Veveysannes et les Veveysans, les conseillères et les conseillers. Il a eu des échanges avec tous les partis, des échanges plus ou moins vifs, mais toujours très intéressants et on a toujours trouvé la solution pour pouvoir siéger de manière normale. On doit être digne, on est les représentants de toute la population - 20'000 habitants - et on fait au mieux, en espérant ne pas avoir de recours. Puis voilà que le COVID arrive et il a fallu gérer la situation au mieux. On travaille avec tout le monde et ça fonctionne. Merci à vous tous pour cette expérience incroyable !

Mme la Syndique prend enfin congé du Président sortant en ces termes :

« Comme le veut la tradition, il est temps pour la Municipalité de remercier le Président sortant.

Monsieur le Président du Conseil Communal, Cher Christophe, au nom de la Municipalité, je te présente maintenant nos remerciements appuyés pour ces douze mois de présidence. Que dire ?

Cette année présidentielle s'annonçait dense, elle aura finalement dépassé toutes les attentes. Depuis le début de la législature, c'est la 4ème fois que je prends officiellement congé d'un Président sortant. A chaque fois, je pense que rien de plus extraordinaire, au sens premier du terme, ne pourra arriver. A chaque fois, je dois constater, 12 mois après, qu'une fois encore, nous avons tous, élus veveysans, dû faire face à des situations hors normes.

Notre première rencontre en fonctions a eu lieu aux aurores, le 4 juillet passé, pour le traditionnel tir au canon à 6h00 du matin, sur l'esplanade de Saint-Martin. On sentait à ce moment-là une douce folie qui s'emparait lentement de Vevey, de manière de plus en plus palpable. Nous ne parlions plus que d'elle. De la Fête des Vignerons bien entendu. Quelques jours plus tard, la Fête était officiellement ouverte. 40 jours de pure folie créative et de bienveillance communicative s'emparaient de Vevey.

Hôtelier, parfaitement à l'aise lorsqu'il fallait accueillir une délégation d'un autre Canton, ou toute autre cérémonie protocolaire, tu n'as manqué aucun rendez-vous. D'aucuns s'imaginent qu'il s'agit là d'une tâche aisée. Il n'en était absolument pas ainsi. Nous nous retrouvions en effet presque tous les jours, soit à la gare de Vevey, soit dans la cour du Collège Kratzer, soit au Jardin du Rivage pour accueillir dignement ces délégations venues de toute la Suisse qui arrivaient souvent aux aurores à Vevey pour profiter de « leur » Fête des Vignerons. Ton sens de l'accueil faisait là merveille. Toujours à l'affût du geste attentionné, tu as offert à nos hôtes l'image d'une ville de Vevey accueillante, authentique et ouverte sur l'autre. Je t'en remercie.

La Fête à peine terminée, la politique a très rapidement repris ses droits. Le Conseil Communal, sous ta présidence, a dû gérer plusieurs dossiers d'importance. Du point de vue institutionnel, le plus important a sans doute été le passage d'une Municipalité de 5 à 7 membres. Dans toutes les situations, tu as su faire face avec efficacité, parfois avec un soupçon de nervosité, sans doute dû au souci de bien faire.

A la suite de la Fête, les événements se sont enchaînés avec une rapidité désarçonnante, pour finalement nous amener à ce fameux COVID19 qui a bouleversé toutes nos organisations institutionnelles en instaurant un régime d'urgence piloté par le Conseil fédéral. Un mini âge glaciaire politique s'est instauré. Anticipant un lent retour à la normale, tu as là aussi laissé parler tes compétences professionnelles pour accompagner le retour du Conseil communal dans une configuration respectant les nouvelles règles de distanciation sociale. Cela n'a pas été de tout repos et la tâche logistique s'est avérée complexe. Et la solution est cette nouvelle configuration dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Cher Christophe, on dit que chacun reçoit les tâches à la hauteur de ce que ses épaules supportent. Visiblement, les tiennes supportent beaucoup. Tu as dignement assumé ton rôle de premier citoyen veveysan, dans une période particulièrement complexe. Tu seras demain à nouveau un citoyen, et conseiller communal, ordinaire, mais tu garderas toujours le souvenir de cette année hors normes.

Je me permets aussi un dernier mot plus personnel en te souhaitant, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs économiques durement touchés par la crise que nous traversons et allons traverser, le meilleur pour le futur de votre établissement familial. Notre région vit aussi du commerce et des échanges, et ce virus les entrave tous deux de manière particulièrement abrupte.

Merci Christophe. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 00h05 en souhaitant à chacune et chacun un bel été.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Christophe Ming
Président

Carole Dind
Secrétaire

Vœu du Bureau du Conseil Communal de Vevey

Vevey, le 18 juin 2020

Pour donner suite au dépôt d'une motion, proposant un changement d'article dans notre règlement nous vous demandons de changer en même temps l'article ci-dessous.

En effet dès l'ouverture d'un changement dans le règlement de notre conseil, une commission devra siéger, une approbation du Conseil D'Etat et un vote du conseil sera décisif, alors afin de limiter la charge administrative, on vous propose d'en faire 1 pierre 2 coups.

Règlement actuel de notre Conseil

Art. 23

1 Le bureau du Conseil est composé du de la président·e et des deux scrutateur·trice·s.

Loi sur les Communes

Art. 10 Bureau

1 Le conseil général nomme chaque année dans son sein :
un président
un ou deux vice-présidents
deux scrutateurs et deux suppléants.

2 Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil.

3 Il définit la composition du bureau dont font parties au minimum le président et les deux scrutateurs.

Nouvel article 23 al 1

Art 23 al 1

Le bureau du Conseil est composé du de la président·e, des deux vices président e s et des deux scrutateur·trice·s



Christophe Ming

Président du Conseil Communal
2019 - 2020

Proposition de modification du règlement du Conseil Communal de Vevey**Section IV - Art 56***Modification du point 3*

3 La commission de l'environnement et de l'énergie, composée de treize membres, ainsi que d'un·e ou plusieurs suppléant·e·s par groupe (1 suppléant·e pour 1 à 2 membres, 2 suppléant·e·s dès 3 membres).

Ajout d'un point 4

4 la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », la commission de recours en matière d'impôts communaux, composée d'au moins un membre et d'un·e suppléant·e par groupe. Le nombre de membres doit être impair.

*Remplace la précédente section VII***Section VII**

Commission de l'environnement et de l'énergie

Art 70 Organisation

1 La commission de l'environnement et de l'énergie désigne chaque année son·sa président·e.

2 Elle peut désigner un·e secrétaire

3 Elle peut se constituer en sous-commissions et désigne dans ce cas, un·e responsable par sous-commission.

Art. 71 Attributions

1 La commission de l'environnement et de l'énergie doit être appelée par la Municipalité à donner son avis sur toute proposition municipale ayant un enjeu en matière d'énergie, de développement durable ou d'environnement.

Art. 72 Autres rapports

1 La commission de l'environnement et de l'énergie présente au Conseil des rapports chaque fois qu'elle le juge opportun.

Ce projet est déposé par :

Pour **les Verts**

Colin Wahli





Pour **Vevey Libre**

Pascal Molliat

Cette proposition est de plus soutenue par :

Le Parti Socialiste

Les Vert'Libéraux

Le PDC

L'UDC

Décroissance-Alternatives

Les Indépendants




Projet de modification du règlement du Conseil
**Création de la « Commission de l'Environnement et de l'Energie » à 13 membres,
en remplacement de l'actuelle Commission de l'Energie.**

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Lors de la réunion inter-commission faisant suite aux postulats Urgence Climatique et Plan Climat du 1er octobre 2019, une différence importante a pu être constatée entre le rôle des deux commissions présentes, à savoir la commission de l'énergie et la commission Agenda 21. Vevey depuis plusieurs années, dispose d'une commission permanente liée à l'énergie. Celle-ci a fait ses preuves comme outil de travail efficace concernant les enjeux énergétiques et a contribué à faire émerger une politique énergétique ambitieuse en soutenant l'excellent travail de notre délégué à l'énergie. En revanche, la commission Agenda 21 en sa qualité de commission municipale n'est pas consultée systématiquement sur les dossiers traitant de sujet la concernant et n'est que très peu convoquée. Elle n'a de ce fait que peu contribué à la dynamique de la politique environnementale veveysanne, particulièrement en ce qui concerne les enjeux sociaux et économiques de la transition écologique.

Nous proposons donc, selon l'article 58 du règlement de notre Conseil, de mettre en place une commission permanente de l'environnement et de l'énergie qui puisse étudier les préavis la concernant et présenter des rapports spontanément au Conseil Communal. Cette commission se présenterait sous la forme élargie, permettant un panel de conseillers et conseillères plus large et tirant parti des différentes affinités et compétences qui sont la force du Conseil Communal. Cette commission remplacerait la commission permanente de l'énergie, ainsi que (sous réserve de validation de la Municipalité) la commission Développement Durable (Agenda 21) et celle des attributions du FEDD (fond pour l'énergie et le développement durable).

Il s'agirait d'un acte fort qui concrétiserait de manière institutionnelle la demande populaire de prendre les enjeux environnementaux au sérieux au-delà d'effets d'annonce le plus souvent stériles.

Code P.O.R.T.E.

Porte Ouverte à Risque Technologie Élevé

Depuis leur démocratisation, les technologies de l'information ont complètement remanié notre manière de vivre. Le passage au tout-numérique a permis d'accélérer le traitement et l'échange de données, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère de services dits virtuels. L'adoption mondiale de l'informatique a alors ancré cette dernière comme pilier des sociétés modernes.

Ce n'est qu'au fil des deux dernières décennies que l'on a pu être témoins de la puissance dévastatrice des attaques informatiques. La perte de contrôle des systèmes critiques mène inexorablement à des catastrophes pouvant mettre à genoux le monde entier. En 2017, le seul ransomware¹ WannaCry a infecté près de 300'000 appareils à travers 150 paysⁱ, causant sur son chemin des dénis de service paralysant notamment hôpitaux, réseaux ferroviaires, services PTT et compagnies aériennes sur tous les continentsⁱⁱ.

Les usagers de technologie, privés comme professionnels, délaissent bien trop souvent la sécurité pour cause de procédures lourdes à implémenter, par peur de casser ce qui marche, par ignorance des risques encourus, ou tout simplement pour causes d'argent. Le public oublie que le coût de la guérison dépasse largement celui de la prévention : le groupe logistique Maersk estimeⁱⁱⁱ à USD 300'000'000 les dommages qu'il a essuyés à cause de Petya² en 2017.

Ces attaques, ayant vu le jour grâce à un logiciel développé par la NSA^{iv} qui exploite une vulnérabilité dans Windows, nous rappellent deux importantes leçons : 1) la sécurité par l'obscurité est un concept fondamentalement imparfait et extrêmement dangereux et 2) les menaces sont réelles, à bout portant, et frappent sans préavis.

La ville de Vevey a validé CHF 1'155'000 des dépenses pour la Direction des Systèmes d'Information (DSI) entre les bouquets de licences Microsoft (P03/2019), le renouvellement de son infrastructure informatique (P35/2019), et la création du nouveau site Web vevey.ch (P17/2018). La mention de sécurité a souvent dû être arrachée par les commissaires qui traitaient des sujets en mention, mais rarement a-t-on reçu des preuves concrètes de sa prise en considération voire de son implémentation. Face aux réalités que nous devons affronter, il est nécessaire de vivre avec son temps et adapter sa stratégie. La politique de l'autruche n'est pas viable sur le long terme.

1 Logiciel malveillant forçant à payer des rançons en bloquant l'accès à un système

2 Ransomware similaire à WannaCry

Séance du 18 juin 2020

Mes questions pour la Municipalité sont :

1. La Municipalité a-t-elle déjà mené un audit de sécurité sur son infrastructure IT et le nouveau site Web de la ville ?
 - a) Si oui, quel en fut le résultat ? Un rapport est-il disponible ?
 - b) Si non, quand cela est-il prévu ? Quels seront les points traités ?

2. La Municipalité a-t-elle déjà évalué l'option des logiciels libres pour son infrastructure IT (uniquement serveurs, réseau, etc.) ?
 - a) Si non, pour quelles raisons ? Quels étaient les critères comparatifs ?
 - b) Si oui, quel fut le bilan ? Quelles décisions furent prises en conséquence ?

Je demande à recevoir une réponse écrite.

Vevey, le 11.06.2020

Au nom du groupe UDC



Moïn Danai

Références:

- Europol, «Internet Organised Crime Threat Assessment (IOCTA) 2017», 2017
- A.P. Møller – Mærsk A/S, «Annual Report 2017», 2017
- The Guardian, <https://www.theguardian.com/world/interactive/2013/nov/01/snowden-nsa-files-surveillance-revelations-decoded>, [accédé le 24.02.2020]
- Der Spiegel, <https://www.spiegel.de/international/the-germany-file-of-edward-snowden-documents-available-for-download-a-975917.html>, [accédé le 24.02.2020]
- Wired, <https://www.wired.com/story/notpetya-cyberattack-ukraine-russia-code-crashed-the-world/>, [accédé le 24.02.2020]
- Telegraph, <https://www.telegraph.co.uk/technology/2018/10/11/wannacry-cyber-attack-cost-nhs-92m-19000-appointments-cancelled/>, [accédé le 13.05.2020]
- Reuters, <https://www.reuters.com/article/us-cyber-attack-russia/exclusive-wannacry-hits-russian-postal-service-exposes-wider-security-shortcomings-idUSKBN18K26O>, [accédé le 13.05.2020]



Interpellation

Conseil communal de Vevey

Séance du 18 juin 2020

- Reuters, <https://www.reuters.com/article/us-cyber-attack-germany-rail/german-rail-operator-affected-by-global-cyber-attack-idUSKBN1890DM>, [accédé le 13.05.2020]

-
- i Selon rapport Europol, page 19
 - ii Selon articles Telegraph et Reuteurs
 - iii Selon rapport annuel Maersk, page 54
 - iv Selon article Wired

Affaire Michel Agnant

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Une situation surréaliste engageant des dépenses publiques de plusieurs millions s'est produite lors de la séance de la commission du fonds d'urbanisme le 25 mai dernier. Cette commission devait préavisier de l'achat par la Commune de deux immeubles en vieille-ville. Lors de cette séance, M. Agnant, Municipal, a commis un certain nombre de fautes, graves, qui peuvent être considérées comme un abus de pouvoir :

- convoquer une commission du Conseil communal sans décision municipale ;
- Considérer une non-réponse comme un accord tacite et mentir à la commission.
- Mandater une tierce personne à titre privé pour réaliser une étude ;
- Ne pas demander l'avis des services de la commune sur cet objet (DAI et DU notamment) ;

Certes, il y avait une urgence à traiter cette affaire en regard des possibilités offertes et des délais imposés par la LPPPL. Cela n'excuse en rien la façon de faire cavalière de M. Agnant. Cela a aussi provoqué un certain malaise au sein de la Municipalité qui se voyait « obligée » de défendre ce projet malgré un préavis peu encourageant de certains services.

Au vu de ces évènements, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures à l'encontre de M. Agnant ?
2. Pourquoi n'y a-t-il pas de procédures pour traiter l'achat de bâtiments par la ville en regard des possibilités offertes par la LPPPL ?
3. Quelles sont les règles qui prévalent dans l'attribution de mandats externes ?

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses orales.

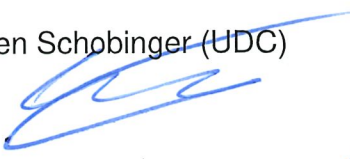

Au nom des membres des groupes UDC, PLR, PDC, Vert Lib., Soc.

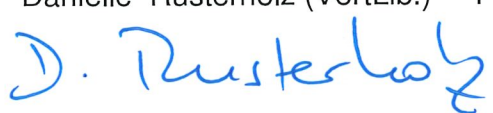
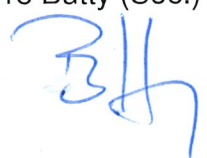
Bastien Schobinger (UDC)

Patrick Bertschy (PLR)

Martino Rizzelo (PDC)

Danielle Rusterholz (VertLib.) Pierre Butty (Soc.)



Vevey, le 15 juin 2020

Interpellation: une offre culturelle gratuite à Vevey cet été ?

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Comme vous le savez, de nombreuses familles n'auront malheureusement pas la possibilité de partir en vacances en raison des limitations imposées aux voyages ou de difficultés financières résultant de la crise. D'ailleurs, un suisse sur trois a mis ses vacances en stand-by pour cet été selon un sondage de la haute école de Lucerne. Incertitudes sur les frontières, les vols, et les solutions d'hébergement, liés à la situation sanitaire. Le tourisme estival sera très certainement autochtone, à Vevey y compris.

D'une certaine manière, cela tombe bien. Durant le confinement, de prestigieux musées ont ouvert une fenêtre virtuelle. Grâce à internet, on a pu se promener dans le Louvre, visiter le British Museum ou découvrir le Musée Van Gogh à Amsterdam. A Vevey, nous avons également eu droit à une magnifique série sur les réseaux sociaux sur l'histoire du Musée Jenisch, le Musée historique nous a ouvert ses archives aussi sur les réseaux sociaux et le Musée de l'appareil photographique et le Jenisch ont proposé des activités pour les petits à faire à la maison. Le tout entièrement gratuitement.

Augmentons l'attractivité de notre ville aux touristes autochtones en rendant les Musées gratuits cet été ; les retombées profiteront à nos commerçants, restaurateurs et hôteliers directement. Et ouvrons aussi nos musées à celles et ceux qui resteront dans notre ville cet été. Nous possédons des bijoux, à nous de les faire briller. Nous demandons donc à la Municipalité les deux questions suivantes :

- Peut-elle instaurer la gratuité dans les Musées communaux durant la période estivale ?
- Peut-elle prévoir une communication et une médiation culturelle dédiée afin que cette mesure soit pleinement connue et profite à toutes et tous ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses orales.

Au nom du groupe socialiste,

Julien Rilliet

Pourquoi fermer la circulation en vieille ville de Vevey ?

Par communiqué le 28 mai 2020, toute la population veveysanne apprenait que des « nouvelles mesures pour libérer sur le domaine public » étaient mises en vigueur dès le 30 mai 2020.

Certains s'en réjouissent, d'autres devront changer leurs habitudes, les commerçants et les cafetiers-restaurateurs perdront encore des clients, c'est certain, mais ce qui interpelle dans cette décision de la Municipalité, c'est le caractère unilatéral de la décision. En effet, les principaux intéressés par les mesures qui auraient dû être les commerçants et les cafetiers-restaurateurs n'en savaient rien ! Il est établi qu'aucune consultation ou information préalable n'ont été faites par l'exécutif veveysan. Le communiqué dit qu'il s'agit de mesures mais ne donne aucun argument pour étayer la décision. Au contraire, on évoque les « restrictions de circulation » mais sans en préciser les raisons et les justifications.

Les restrictions de circulation sont annoncées valables jusqu'au 31 octobre 2020 mais notre inquiétude grandit encore à la lecture du communiqué lors qu'il est précisé « La durée de ces mesures pourrait être prolongée en cas de nécessité ».

Dans l'intervalle, le tissu économique le plus concerné par les restrictions de trafic ont lancé une pétition bien légitime à nos yeux face à la décision autoritaire communale.

La Municipalité peut-elle répondre précisément aux questions suivantes :

- La Municipalité fait-elle un déni de démocratie, comment justifie-t-elle la non-consultation des commerçants et des cafetiers-restaurateurs concernés alors que sur d'autres objets d'aménagement de la ville, la Municipalité s'est distinguée comme le chantre de la participation citoyenne dans cette législature ?
- En dehors du quai Perdonnet - dans sa section entre la Place du Marché et la rue de l'Hôtel-de-Ville - pour lequel les arguments de fermeture sont connus et compréhensibles, quels sont les arguments qui ont mené la Municipalité aux restrictions étendues de circulation et par conséquent, de restrictions de parage ?
- Est-il prévu de consulter désormais les milieux concernés sur ces restrictions et en particulier pour un éventuel prolongement de la durée au-delà du 31 octobre 2020 ?

* * *

Au nom des groupes UDC, PDC, & PLR.Vevey

Bastien Schobinger

Jean-Marc Roduit

Philippe Herminjard



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 17 juin 2020

Postulat : pour des transports publics abordables !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Messieurs les municipaux,
Chers collègues,

La nécessité de soutenir les familles et les personnes ayant le moins de revenu pour assumer avec succès la transition écologique n'est plus à démontrer. S'engager dans des nouvelles habitudes nécessite souvent des moyens, parfois conséquents, et il est illusoire d'espérer du succès dans les mesures climatiques, pourtant absolument essentielles, sans une réflexion globale sur leurs impacts sociaux.

Que ce soit lors des élections fédérales de 2019 ou lors des manifestations massives pour le climat, organisées en Suisse, la jeunesse a joué, joue et jouera un rôle de premier plan pour nous rappeler nos responsabilités et nous mettre face à nos contradictions. La jeunesse d'aujourd'hui ne devra plus adopter les mêmes habitudes et modes de fonctionnement trop coûteux pour le climat. Le secteur de la mobilité en est une illustration criante.

Selon le WWF, un tiers des émissions en CO2 en Suisse proviennent du transport, dont deux tiers sont à imputer aux transports motorisés privés, et les émissions liées à ce secteur continuent d'augmenter chaque année !¹

Il est donc urgent de soutenir et d'inciter les citoyens de demain à adopter d'autres réflexes de mobilité pour infléchir cette tendance, notamment par l'utilisation, à chaque fois que c'est possible, des transports publics. En effet, les mesures climatiques incluant prioritairement la jeunesse sont celles qui ont le plus grand potentiel pour notre avenir. Beaucoup ne demandent que ça mais parfois y renoncent par manque d'incitatifs réels ou simplement par manque de moyens.

Si la qualité de la desserte est évidemment de première importance, le prix que représente un abonnement dans le budget d'un jeune en formation ou d'une famille peut représenter un obstacle important. Il nous paraît ainsi essentiel d'avoir une offre plus attractive et qui soit représentative d'une réelle volonté politique.

¹ WWF (consulté le 18.01.2019), Transports – réduction des trajets, déplacements plus écologiques, repéré à <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/transports-reduction-des-trajets-deplacements-plus-ecologiques>

Malheureusement, si les VMCV offrent des tarifs juniors moins élevés que ceux des autres catégories, ceux-ci restent lourds dans un budget. A titre d'exemple, un jeune désirant un abonnement pour se rendre à Lausanne devra déboursier 1206.- francs.

Si cela peut paraître attractif aux yeux d'un salarié aisé, réduisez vos gains à ceux d'un apprenti et cela vous paraîtra bien moins facile à déboursier ! Par ailleurs, l'abonnement des CFF seven25, justement destiné à la mobilité de loisir des jeunes, n'est pas valable sur les lignes des VMCV.

Il n'est pas inutile de relever qu'à la suite de la crise que nous traversons, les transports publics font face à un défi imprévisible. Pourtant, une crise n'en efface pas une autre, et l'avenir de notre mobilité ne peut pas faire l'impasse de l'utilisation massive d'une mobilité moins polluante.

Mais ils ne sont pas les seuls à faire face à des défis, de nombreuses familles se retrouvent avec des diminutions de revenus problématiques dans un budget déjà serré, voire en situation nouvelle de précarité. Dans le même temps, il est de plus en plus courant que les enfants doivent emprunter les transports publics pour rejoindre les bancs de l'école, créant ainsi des situations où l'enseignement obligatoire génère des coûts indirects supplémentaires pour les familles.


En guise de soutien, la Ville de Vevey offre un subventionnement au renouvellement des abonnements mais celui-ci ne couvre que les 15 % de son coût, pour un maximum de 190.- et uniquement pour les jeunes en formation post-obligatoire et ce pour un abonnement annuel déjà en cours de validité ou sur présentation de 10 abonnements mensuels consécutifs. Autrement dits, pour en bénéficier il faut déjà avoir franchi le cap !

Déjà généreux, certes, mais insuffisant pour remédier aux enjeux que nous relevons ou pour convaincre ceux qui hésiterait à faire le choix de renoncer au transport motorisé.

Nous demandons donc à la municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de :

1. Défendre activement, au sein des VMCV, une réduction importante des tarifs juniors et l'acceptation de l'abonnement seven25 ;
2. Augmenter jusqu'à 50 % le subventionnement communal à l'achat d'un abonnement de transport public et d'élargir ce subventionnement à l'achat d'un premier abonnement (abandon de la nécessité de posséder un historique d'au moins 10 abonnements mensuels consécutifs) ;
3. Elargir le subventionnement communal aux enfants en âge scolaire (tarif réduit), la municipalité pouvant prendre en compte des critères liés à la situation sociale ou financière familiale ;
4. Accroître sa communication au sujet de cette possibilité de subventionnement.

Au nom du parti socialiste,


Cédric Bussy